

à la recherche d'un consensus social sur la migration

jan denys

—

10.2022





sommaire

01

introduction

04

02

méthodologie

06

03

l'impact
et la vision de la migration 09

04

la migration régulière 32

05

la migration d'asile 46

06

la migration illégale 64

07

conclusions principales 78

01

introduction

pourquoi cette étude ?

Pour quelles raisons Randstad Research consacre-t-elle une étude au consensus sur la migration en Belgique ? Tout d'abord parce qu'il s'agit de l'une des plus importantes évolutions de la société. Et que ces évolutions se répercutent également sur le marché du travail. Bien sûr aussi parce qu'en ce contexte de pénurie historique, l'attrait de talents issus de l'étranger constitue plus que jamais un important enjeu stratégique en termes de recrutement de personnel. Quelques chiffres seront utiles pour étayer notre propos.

Au 1er janvier 2021, 11,52 millions de personnes résidaient (100%) officiellement en Belgique, dont 1,45 millions d'étrangers (13%) et 10,07 millions de Belges. Dans ce dernier groupe, 2,32 millions étaient d'origine étrangère (soit 20%). Les Belges de souche représentent 67% de la population. (Myria, 2022)

La proportion d'étrangers en Belgique a grimpé entre 1995 et 2021, passant de 9% à 13%. Durant la même période, la part des Belges ayant une première nationalité étrangère enregistrée est passée de 4 à 10%.

Au cours des septante dernières années, la Belgique a connu une hausse structurelle de l'immigration (quoiqu'évidemment entrecoupée de fluctuations conjoncturelles) et, depuis 1989, un solde migratoire invariablement positif. L'immigration annuelle dépasse les 100.000 individus depuis 2001, voire même généralement les 150.000 depuis 2007, avec un pic de 175.000 en 2019. Même la fameuse année corona affichait encore quelque 144.000 personnes au compteur. Dans l'ensemble, le coronavirus n'aura eu qu'un effet limité sur la migration. Mais l'émigration aussi a fortement progressé. Depuis 2012, elle concerne également plus de 100.000 personnes, avec un pic de 120.000 en 2019. Après un pic chiffré à 79.000 en 2010, la migration nette fluctue

depuis lors autour des 50.000. (Statbel, 2022)

Depuis quelques décennies déjà, la migration suscite le débat, qu'il s'agisse du nouvel afflux ou du groupe de migrants qui s'intègrent (ou tentent de le faire) sur notre territoire. Ce débat social revêt une forte coloration idéologique. L'un des problèmes sous-jacents est sans nul doute que la migration est trop souvent placée sous un même dénominateur. Or, on peut raisonnablement penser que les différentes formes de migration (régulière, d'asile, irrégulière) ne sont pas jugées de la même manière tant il s'agit de réalités totalement différentes. La principale contribution de cette étude est de distinguer très clairement ces différentes formes de migration, en mettant en lumière le jugement porté par l'opinion publique sur la migration. Au vu de l'intense parti pris idéologique du débat et du haut degré de politisation du thème de la migration, nous nous intéresserons de près aux électorats des différents partis politiques. Quel regard ces électorats portent-ils sur les divers aspects de la migration ? Ceci sans oublier les caractéristiques socio-démographiques plus classiques (genre, âge, formation ...). Nous serons bien sûr aussi attentifs aux différences entre les répondants d'origine belge (flamande, wallonne) et ceux d'autres origines, notamment marocaine et turque. Il reste néanmoins difficile d'obtenir une image tout à fait représentative des opinions de ce dernier groupe.

Nous commencerons l'étude par quelques constats généraux à propos de la migration. Nous nous pencherons ensuite sur la migration régulière (travail, regroupement familial, étudiants), puis sur la migration d'asile, avant de terminer par la migration irrégulière. Le dernier chapitre s'attachera à rappeler les principales informations recueillies et à formuler quelques points d'attention pour la politique.

02

méthodologie

L'enquête a été réalisée en ligne par le bureau d'études Ikanos au cours de la période mai-juin 2022. Afin de permettre un nombre suffisant de subdivisions (par ex. en termes d'électorats), le choix s'est porté sur un panel particulièrement large d'environ 3.000 répondants. La population étudiée correspond au groupe de citoyens âgés de 18 ans et plus. Le répondant le plus âgé avait 94 ans. Pour la rédaction du questionnaire et l'interprétation de certains chiffres, nous avons pu faire appel aux connaissances et à l'expertise du professeur émérite Mark Elchardus (VUB). La responsabilité du contenu de ce rapport incombe uniquement à Randstad Research. Le panel de répondants a été composé de manière à viser la représentativité des genres, formations, âges, lieux de résidence et origines ethniques.

Nous n'avons pu esquiver complètement le fameux problème de sous-représentation des personnes issues de la migration non occidentale, l'inconvénient étant de ne pas pouvoir corriger ce biais par pondération. Au sein de ce groupe, les jeunes sont clairement surreprésentés. Le groupe des 60+ est quasiment absent. Un aspect dont il faudra évidemment tenir compte dans l'interprétation des résultats.

tableau 1

répartition des répondants
(parts)

n = 3.005

genre	hommes	49	conviction philosophique	non croyants, indifférents	32	
	femmes	51		athées, libres-penseurs	14	
âge	18-30 ans	18		chrétiens	47	
	31-40 ans	19		musulmans	4	
	41-50 ans	18		autres	3	
	51-60 ans	15		langue	français	46
	+60 ans	30			néerlandais	54
qualification	primaire	18		flandre-occidentale	10	
	secondaire	41		flandre-orientale	13	
	supérieur	40		anvers	16	
	autre	1	limbourg	8		
origine	belge, flamande, wallonne	82	province	brabant flamand	10	
	européenne	12		bruxelles	11	
	marocaine	3		namur	4	
	turque	1		hainaut	12	
	autre	2		luxembourg	3	
position socio-économique	actifs	54		brabant wallon	4	
	chercheurs d'emploi/sans emploi	4		liège	10	
	malades/invalides	6		électorat	les engagés	2.6
	étudiants	5			cd&v	5.2
	hommes/femmes au foyer	4			défi	2.1
	pensionnés				ecolo	6.1
			27		groen	4.5
			mr		8	
			n-va		12	
			open vld		5.2	
			ptb		7.1	
			ps		7.4	
			pvda	4.5		
			vlaams belang	10.8		
			vooruit	6.7		
			autre/blanc	17.6		

03

l'impact et la vision de la migration

Ce chapitre traite de la migration au sens général. Nous n'y ferons pas de distinction entre les différentes formes que peut prendre la migration. Nous analyserons dans un premier temps la manière dont la population évalue les conséquences globales de la migration. Nous le ferons à la lumière de cinq questions.

- Quel est l'impact de la migration sur le budget public ?
- Quel est l'impact de la migration sur l'économie ?
- Quel est l'impact de la migration sur l'enseignement ?
- Quelles sont vos expériences personnelles en lien avec la migration (impact sur le quartier et l'individu, sentiment de bien-être, sécurité, etc.)
- Jugement global

Nous nous intéresserons ensuite à la cohérence qui existe entre la vision que l'on a de la migration et le regard que l'on porte sur son propre avenir et celui de la société. Enfin, nous confronterons les répondants à deux positions extrêmes en matière de migration : l'ouverture ou la fermeture des frontières.

3.1 impact sur le budget public

Afin de cerner la manière dont la population évalue les coûts et bénéfices de la migration légale, nous leur avons soumis la question suivante : « Si l'on regarde la contribution des immigrants aux cotisations sociales et aux impôts et ce qu'ils coûtent en termes de sécurité sociale, de pensions, d'assurance maladie et de chômage,... », suivie de

trois réponses possibles : « les immigrants rapportent plus qu'ils ne coûtent », « ils rapportent autant qu'ils coûtent » ou « ils coûtent plus qu'ils ne rapportent ».

À peine 12% de la population estime que les migrants rapportent davantage qu'ils ne coûtent, 28% pensent qu'il existe un équilibre entre les deux et pas moins de 60% sont d'avis que les migrants coûtent davantage qu'ils ne rapportent. L'évaluation d'un impact négatif est cinq fois supérieure à celle d'un impact positif. Les hommes sont à ce sujet un peu moins négatifs que les femmes (14% contre 10%). Même phénomène pour les jeunes, et plus encore pour les étudiants. Les moins de trente ans sont positifs dans 16% des cas, les étudiants le sont même dans 24% des cas mais chez les 50+, seuls 9% le sont. Les diplômés du primaire sont également plus négatifs que ceux du supérieur (resp. 10% et 15%). Il en va de même pour les néerlandophones et les francophones (9% contre 15%). Conformément aux attentes, les personnes qui ont du mal, voire ne parviennent pas à joindre les deux bouts et ne s'attendent pas à une amélioration de leur situation (ci-après dénommées les défavorisés) se montrent également plus négatifs (8%) que les personnes aisées ou qui disposent d'un train de vie confortable et ne s'attendent pas à une perte de revenus (ci-après dénommées les privilégiés) (16%). La différence entre les deux groupes est encore plus claire à la lumière des réponses « coûtent plus qu'ils ne rapportent » (resp. 71% et 49%).

Les écarts se révèlent en moyenne plus importants selon l'origine ethnique. Les personnes d'origine belge, flamande ou wallonne ne sont positives à cet égard que dans 9% des cas. Cette proportion passe à 19% parmi

les personnes d'origine européenne, pour grimper à 31% chez les personnes d'origine marocaine/turque. Rappelons que les résultats de ce groupe, vu la quasi-absence d'ainés parmi les répondants, sont probablement moins représentatifs que pour les autres groupes. Parmi les autres personnes d'origine non européenne, la part des répondants au jugement moins négatif est relativement élevée aussi (29%). Les caractéristiques liées à un jugement plus négatif en termes de coûts et bénéfiques de la migration sont les suivantes : néerlandophones, autochtones (personnes qualifiant leur origine de belge, flamande ou wallonne), diplômés du primaire, socio-économiquement défavorisés, plus âgés et hommes ; les caractéristiques liées à un jugement positif se profilent comme suit : francophones, migrants, diplômés du supérieur, socio-économiquement privilégiés, relativement jeunes et femmes.

Nous observons également de nets écarts selon la préférence politique. Les électors des différents partis politiques belges ont des opinions très divergentes sur cette question. La plus singulière étant la position de la famille verte. Alors que dans toutes les autres formations politiques le jugement négatif pèse clairement plus lourd, ce n'est pas le cas au sein d'Ecolo, où les deux jugements sont équilibrés (resp. 29% pour « coûtent plus » et 30% pour « rapportent plus »). Chez Groen aussi (resp. 22% et 32% idem), le rapport entre les deux jugements montre encore un certain équilibre. Mais dans l'ensemble des autres partis et familles politiques, la part des avis négatifs est au moins 2 fois, et jusqu'à 28 fois supérieure à celle des avis positifs.

tableau 2

part des « immigrants rapportent plus qu'ils ne coûtent » vs. « immigrants coûtent plus qu'ils ne rapportent » (parts)

	rapportent plus	coûtent plus
ecolo	29	30
pvda	23	51
groen	22	32
ps	19	51
les engagés	19	42
défi	16	58
ptb	15	56
cd&v	12	50
vooruit	11	56
mr	8	63
open vld	8	53
n-va	3	82
vlaams belang	3	85

que dit la science ?

Les conséquences de la migration peuvent bien sûr être considérées sous différents angles, selon les coûts et bénéfices que l'on prend en compte. L'une des méthodes les moins controversées consiste à se fonder sur les coûts facilement mesurables. C'est cette méthode qui a été utilisée par la Banque Nationale de Belgique dans une étude publiée en 2020 portant sur l'année 2016. (Baeyens, 2020)

Cette étude ne considère que les coûts et bénéfices de la migration légale. Les coûts et bénéfices de la migration d'asile et de la migration illégale restent hors champ. L'étude tient spécifiquement compte de ce que l'État consacre aux pensions, aux allocations de chômage, aux allocations familiales, à l'assurance maladie obligatoire et à l'aide sociale.¹ Du côté des bénéfices, on tient compte des impôts payés et des cotisations sociales. La méthodologie suivie par la Banque Nationale ne permet d'évaluer que les coûts et bénéfices relatifs aux migrants de première génération.² Pour l'année étudiée, il apparaît que la première génération de migrants légaux coûte environ 3,6 milliards de plus que la population moyenne. Si nous prenons cette étude comme référence, nous pourrions affirmer que 60% des répondants sont correctement informés et que 40% ne le sont pas.

3.2 migration et économie

La question relative à l'impact de la migration sur le budget public a généré une réponse clairement négative. Peut-on en dire de même de l'impact sur l'économie ? C'est effectivement le cas. À peine 18% estiment que « en conséquence de l'immigration, l'économie du pays va mieux » ; 82% des interrogés ne pointent pas d'impact économique positif. Vu la formulation de la question, cela ne signifie pas forcément qu'ils qualifient de négatif l'impact de la migration sur l'économie, mais bien qu'ils considèrent que la migration n'améliore pas notre situation économique.

Les hommes se montrent à cet égard plus positifs que les femmes (resp. 21% et 15%). Même constat pour les jeunes et les étudiants (resp. 24% et 35%). Chez les 50+, la proportion n'est plus que de 13%. Selon le degré de formation, on remarque également une

différence de jugement entre les diplômés du primaire et ceux du supérieur (13% contre 22%). Entre néerlandophones et francophones, la différence est ici ténue (19% contre 16%). L'origine ethnique fait en revanche apparaître de grosses divergences. Chez les personnes d'origine belge, la proportion de positifs est de 14%. Chez les répondants d'origine européenne, elle passe à 22%, pour grimper à 29% chez leurs homologues d'origine marocaine/turque et même à 46% chez les autres répondants d'origine non européenne. Le degré d'aisance a, de façon prévisible, une grande influence sur la manière dont on évalue le rôle de la migration sur l'économie. Seuls 9% des défavorisés estiment que l'économie se porte mieux sous l'effet de la migration. Cette part passe à 27% chez les privilégiés.

¹ Les coûts de l'enseignement ne sont donc pas pris en compte, contrairement à ce qui se fait généralement dans les études étrangères comparables.

² La méthode utilisée suppose que l'on puisse prendre en compte les coûts et bénéfices sur toute la durée d'une existence. C'est possible pour les immigrants de première génération, mais pas pour les immigrants de deuxième génération. Leur âge moyen dans l'étude est de 28 ans, or la plupart des coûts (pensions, assurance maladie) sont générés par des personnes plus âgées.

Outre l'origine ethnique, la préférence politique est une fois de plus la variable qui montre les plus grandes disparités. C'est à nouveau la famille verte qui compte le plus de personnes qualifiant de positif l'impact de la migration sur l'économie. Chez Groen, la proportion est de 40%, chez Ecolo de 33%, suivis des partis aux racines chrétiennes (CD&V 34% et Les Engagés 28%). Dans les partis de gauche, nous observons des divergences significatives entre néerlandophones et francophones. Le PS et le PTB voient respectivement 12% et 11% de leur électorat pointer un impact positif, contre respectivement 23% et 26% pour le PVDA et Vooruit. Dans la famille libérale aussi, les néerlandophones sont plus positifs que les francophones (Open Vld 23%, MR 13%). On remarquera que l'électorat de la NV-A (13%) affiche ici un score très proche de ceux du PS et du PTB.

3.3 migration et enseignement

La teneur négative des avis sur les conséquences de la migration se traduit également sur le terrain de l'enseignement. 64% des répondants estiment que la migration a fait reculer la qualité de l'enseignement. Les hommes sont plus négatifs dans leur jugement que les femmes (67% contre 61%). Les écarts se creusent encore plus en fonction de l'âge : de 49% chez les moins de 30 ans (voire même 41% chez les étudiants) à 73% chez les 50+. La tendance négative ne se poursuit toutefois pas

tableau 3

« l'immigration a fait régresser notre enseignement » (parts)

	d'accord
défi	82
vlaams belang	80
n-va	79
mr	75
ptb	66
cd&v	61
ps	60
les engagés	60
open vld	54
pvda	52
vooruit	51
ecolo	50
groen	36

au-delà de 60 ans. Les disparités sont moins marquées selon la qualification, 70% des diplômés du primaire et 60% des diplômés du supérieur qualifiant l'impact de négatif.

L'ethnicité révèle quant à elle les divergences désormais connues. Les répondants d'origine belge estiment dans deux cas sur trois que la qualité de l'enseignement a baissé en conséquence de la migration, proportion qui diminue à 56% chez les autres Européens et même à 33% chez les répondants d'origine marocaine/turque. Les francophones (67%) sont d'ailleurs plus négatifs que les néerlandophones à ce sujet (62%). Les défavorisés portent également un jugement plus négatif (69%) que les privilégiés (57%). Les personnes dotées des caractéristiques suivantes ont plus de propension à voir d'un œil négatif l'impact de la migration sur la qualité de l'enseignement : hommes, personnes plus âgées, diplômés du primaire, autochtones, francophones et défavorisés. Le jugement a une teinte moins négative du côté des femmes, des jeunes, des migrants, des plus qualifiés, des néerlandophones et des privilégiés.

Une fois encore, les écarts entre – et parfois même à l'intérieur des – familles politiques ne sont pas négligeables. C'est chez DéFI (82%) que l'évaluation de l'influence de la migration sur l'enseignement est la plus négative, suivi du Vlaams Belang (80%) et de la N-VA (79%). Le MR se positionne dans les parages avec un score de 75%, fort éloigné de celui de son pendant flamand, l'Open Vld (54%). Les partis

de gauche et d'inspiration (historiquement) plus chrétienne sont globalement un peu moins négatifs, même si, en plus du parti libéral MR, les partis de gauche francophones sont eux aussi plus négatifs que leurs pendants néerlandophones (PS 60% vs. Vooruit 51% ; PTB 66% vs. PVDA 52%). Ce sont une fois de plus les électeurs des partis verts qui entendent le moins de conséquences négatives sur l'enseignement. Groen est même le seul parti dont une minorité de l'électorat évalue négativement l'impact de la migration sur l'enseignement (36%) ; chez Ecolo, ce n'est tout juste pas le cas (50%).

3.4 expériences personnelles et conséquences en matière de migration

Il ne fait aucun doute que les implications et expériences personnelles jouent un rôle non négligeable dans l'opinion que l'on se fait (des conséquences) de la migration. D'où l'intérêt de sonder les expériences personnelles en rapport avec la migration.

Pour ce faire, nous avons posé une série de questions auxquelles les répondants pouvaient répondre par oui ou par non. Six de ces questions portaient sur les conséquences éventuellement positives de la migration (voir tableau 4), quatre sur les conséquences éventuellement négatives (voir tableau 5).

tableau 4

conséquences de la migration vécues personnellement comme positives (part des « d'accord »)

« en conséquence de l'immigration... »	total	néerlandophones	francophones
« je connais plus de gens différents »	47	41	53
« je trouve la vie plus passionnante »	29	30	29
« je dispose de plus de services »	17	13	21
« mon quartier s'est amélioré »	17	14	20
« je trouve plus facilement du travail »	15	14	16
« je gagne plus »	11	9	13

tableau 5

conséquences de la migration vécues personnellement comme négatives (part des « d'accord »)

« en conséquence de l'immigration... »	total	néerlandophones	francophones
« je me sens moins en sécurité »	58	58	58
« je me sens moins chez moi dans ce pays »	53	51	55
« c'est devenu moins agréable de travailler »	40	35	46
« je me sens plus seul(e) »	25	22	28

Le premier élément qui frappe est que les personnes pointant des conséquences négatives sont deux fois plus nombreuses que celles identifiant des conséquences positives. Le pourcentage moyen de personnes ayant répondu « oui » aux conséquences négatives s'élève à 44, tandis que la moyenne pour les conséquences positives est de 23. Plus de la moitié des interrogés estiment que la migration a dégradé leur sentiment de sécurité et d'appartenance à ce pays.

Les écarts entre hommes et femmes sont relativement limités et non univoques. Si les hommes se sentent un peu moins chez eux et trouvent leur travail moins agréable sous l'effet de la migration, ils sont plus nombreux que les femmes à estimer trouver plus facilement du travail et gagner mieux leur vie. En termes d'âge, la tendance est claire. Plus on grimpe en âge, plus les jugements négatifs se multiplient et les jugements positifs se raréfient. Les défavorisés sont eux aussi quasiment toujours plus négatifs ou moins positifs que les privilégiés. Même constat pour les répondants d'origine belge par rapport aux autres origines ethniques.

Les écarts entre néerlandophones et francophones sont généralement réduits. Là où des divergences existent, nous remarquons que les francophones sont plus nombreux à pointer des conséquences aussi bien positives que négatives. Comparés aux néerlandophones, une plus large proportion de francophones connaissent davantage de personnes différentes, disposent d'un nombre accru de services et voient leur quartier s'améliorer. Mais la proportion de personnes jugeant leur travail moins agréable et leur solitude plus prégnante suite à la migration est également supérieure chez les francophones que chez les néerlandophones.

Les divergences d'expériences personnelles se confirment à travers les divers électors.

tableau 6

« se sent moins chez soi » et « se sent moins en sécurité » en conséquence de l'immigration (part des « d'accord »)

	se sent moins chez soi	se sent moins en sécurité
vlaams belang	84	89
ptb	62	61
mr	61	66
n-va	61	74
défi	53	66
ps	47	57
cd&v	45	51
ecolo	43	41
les engagés	39	45
pvda	39	42
open vld	37	42
vooruit	31	39
groen	29	34

Si les écarts entre néerlandophones et francophones sont globalement limités, voire inexistant sur le plan de la sécurité, il n'en va pas de même pour les diverses familles politiques de même tendance. L'écart pour ce qui est du sentiment d'être moins chez soi est systématiquement très marqué entre les électors du PS et de Vooruit (47% contre 31%), du PTB et du PVDA (62% contre 39%), du MR et de l'Open Vld (61% contre 37%) et d'Ecolo et Groen (43% contre 29%). L'explication réside dans la plus forte politisation de la migration en Flandre. Les électeurs néerlandophones ayant plus d'expériences négatives et moins d'expériences positives sont dès lors plus concentrés dans deux partis qui n'ont pas leur équivalent francophone (61% des électeurs de la N-VA et 84% des électeurs du Vlaams Belang se sentent moins chez eux sous l'effet de la migration). Ce qui explique aussi pourquoi l'absence d'un parti tel que le Vlaams Belang en Belgique francophone ne signifie pas que les inquiétudes sur lesquelles joue ce parti n'y sont pas présentes.

Indépendamment de la langue, c'est la famille politique des Verts qui se positionne le moins négativement/le plus positivement à l'égard de la migration au sens général. Le Vlaams Belang se démarque assez clairement comme étant le plus négatif/le moins positif. Il nous faudra vérifier plus loin dans ce rapport dans quelle mesure cette position se confirme à l'égard des différentes formes de migration.

3.5 un jugement global plutôt négatif sur la migration

Rassembler les différentes pièces du puzzle – impact de la migration sur le budget public, l'économie, l'enseignement et les expériences personnelles – nous permettra d'estimer le nombre de personnes qui émettent un jugement positif ou au contraire négatif sur la migration. 11% estiment que la migration rapporte davantage à la société qu'elle ne lui coûte et 28% estiment que les coûts et bénéfices s'équilibrent. 18% sont d'avis que la migration a été positive pour l'économie. Près de 25% retirent des avantages personnels de la migration. En bref, nous pourrions nous attendre à ce que 20 à 30% des répondants jugent la migration d'un œil plutôt globalement positif.

C'est ce qui se vérifie en effet. À la question « Comment évaluez-vous l'immigration que la Belgique a connue au cours des 50 dernières années ? », 27% répondent qu'elle a été avantageuse à très avantageuse. Seuls 5% la jugent très avantageuse.

De l'autre côté du spectre, nous voyons que 60% des personnes estiment que la migration coûte davantage à la communauté qu'elle ne lui rapporte ; 82% ne considèrent pas la migration actuelle comme un facteur de progrès économique ; 64% pensent que la migration a fait reculer notre enseignement, près d'un répondant sur deux ressent des inconvénients personnels du fait de la migration. En bref, nous pourrions nous attendre à ce que près de 60% portent un jugement globalement négatif sur la migration.

Ce n'est toutefois pas le cas. Seuls 39% la voient d'un mauvais œil (16% qualifient l'impact de « très désavantageux », 23% de « désavantageux »). Un très large groupe (35%) reste discret dans son jugement : « ni avantageux, ni désavantageux ». Cela s'explique probablement par le fait que plusieurs personnes ayant vécu des expériences négatives optent malgré tout pour la position neutre du centre, estimant que juger les conséquences de la migration revient aussi à juger les migrants. Sans doute s'agit-il de personnes qui jugent effectivement d'un œil négatif les conséquences de la migration, mais ne veulent pas émettre un jugement qui pourrait être interprété comme négatif à l'égard des migrants. Il n'empêche que le groupe qui se prononce négativement l'emporte sur le groupe qui s'exprime positivement (resp. 39% et 27%), soit un rapport d'un et demi sur un.

Le jugement global sur la migration est néanmoins significativement plus positif en Belgique qu'aux Pays-Bas. Une étude menée en 2019 révèle que 49% des Néerlandais qualifient de « très à plutôt négatif » l'impact de la migration. Comme en Belgique, 35% ne portent un regard ni positif ni négatif sur les conséquences, mais seuls 11% les estiment « très à modérément positives », alors qu'en Belgique, 27% les considèrent comme « avantageuses ou très avantageuses ». (Verhue, et al, 2020)

Le degré de jugement globalement positif ou négatif des habitants de la Belgique sur la migration varie bien sûr d'un groupe de population à l'autre. Les hommes sont un peu plus positifs, de même que les jeunes, les haut diplômés et les privilégiés. L'estimation globale de l'impact de la migration est légèrement plus positive du côté francophone que du côté néerlandophone. 29% des premiers et 24% des seconds y voient surtout des avantages ; 36% des premiers et 41% des seconds y voient surtout des inconvénients.

Les écarts sont, comme il fallait s'y attendre, plus creusés entre les différentes origines ethniques. Un répondant d'origine belge sur quatre est positif, contre 33% des répondants originaires d'un autre pays d'Europe. Les scores les plus élevés reviennent à leurs homologues originaires du Maroc /de Turquie (46%) et d'un autre pays extérieur à l'Europe (44%).

C'est aussi en termes de jugement global sur la migration que les écarts sont les plus manifestes entre électorats des différents partis politiques. Le jugement global sur la migration est fortement politisé.

tableau 7

« la migration des 50 dernières années a été (très) avantageuse pour le pays » et « la migration a été (très) désavantageuse pour le pays » (part des « d'accord »)

	(très) avantageuse	(très) désavantageuse
groen	49	17
ecolo	48	20
les engagés	45	23
cd&v	43	20
open vld	33	27
ps	32	28
pvda	32	29
vooruit	32	25
ptb	28	40
mr	23	43
défi	18	38
n-va	13	57
vlaams belang	7	71

Nous voyons un jugement clairement positif émaner de la famille politique des Verts, du CD&V et des Engagés. L'électorat se montre très divisé du côté de l'Open Vld, de Vooruit, du PS et du PVDA, où les positifs et les négatifs s'équilibrent plus ou moins, quoiqu'avec une légère prépondérance des positifs. Dans tous ces partis, on enregistre un large groupe d'environ 40% d'indécis. Le PTB est le seul parti de gauche à montrer une nette prédominance de négatifs.

Les répondants se montrent plus cléments dans leur jugement global sur la migration que dans l'évaluation de leurs expériences personnelles (se sentir moins chez soi, moins en sécurité). 53% se sentent moins chez eux et 58% se sentent moins en sécurité mais « seulement » 39% estiment que la migration a été défavorable au cours des 50 dernières années. C'est surtout au sein de l'électorat du CD&V que l'on observe une nette dichotomie entre la large proportion de personnes ayant vécu des expériences personnelles négatives (45% et 51%) et le faible taux (20%) de répondants jugeant la migration globalement défavorable.

Les groupes de population qui émettent un jugement relativement plus positif ou négatif diffèrent selon la conséquence spécifique de la migration qui est soumise à leur appréciation. L'évaluation des conséquences de la migration est toutefois plus positive chez les jeunes, les personnes privilégiées sur le plan socio-économique et les migrants.

3.6 le jugement sur la migration et le regard sur son propre avenir et celui de la société

Il est clair que la migration et ses conséquences constituent pour beaucoup un événement bouleversant. On peut dès lors s'attendre à observer une corrélation étroite entre d'une part le regard porté sur la migration, et d'autre part la vision que l'on a de l'avenir du pays et de son avenir personnel. Afin de vérifier dans quelle mesure cette supposition se confirme, deux questions ont été posées. La première porte sur l'avenir de la société, la seconde sur l'avenir personnel. D'une part : « Je pense que, dans un avenir proche, notre pays va... » avec comme possibilités de réponse (1) progresser ; (2) ni progresser, ni reculer ; (3) reculer. D'autre part : « Personnellement, dans un proche avenir, je m'attends à... » avec comme possibilités de réponse (1) devenir plus riche ; (2) ne devenir ni plus ni moins riche qu'aujourd'hui ; (3) devenir moins riche.

Le constat perdure depuis longtemps dans plusieurs pays : une grande partie de la population a l'impression que son pays recule, que les valeurs se perdent. Cette conviction d'un déclin social est désignée par le terme « déclinisme ». En 2012, il avait été constaté que les habitants de la Belgique âgés de 25 à 35 ans étaient particulièrement déclinistes (Elchardus, 2015). Ce déclinisme a également été observé aux Pays-Bas notamment. Nous tirons le même constat dans cette étude. 48%

des interrogés prévoient le déclin du pays, 41% ne prévoient ni progrès ni déclin et à peine 11% s'attendent à un progrès. Dans l'esprit des gens, ce continent n'est plus celui du progrès mais, dans le meilleur des cas, celui de la stagnation et, comme le craignent la plupart, celui du déclin. Ce sentiment est encore plus vif chez les néerlandophones que chez les francophones. 54% des premiers s'attendent à un déclin, contre 44% des seconds ; 10% des premiers prévoient un progrès dans le futur, les seconds étant légèrement plus nombreux à le penser (13%).

Les études menées précédemment avaient révélé que la conviction d'un déclin social allait de pair avec un optimisme affiché quant à l'avenir personnel. C'est surtout le cas de la population plus jeune. L'étude réalisée en Belgique en 2012 démontrait que près de huit jeunes adultes sur dix s'attendaient à faire mieux que leurs parents sur de nombreux plans. Malgré le grand déclin social qu'ils discernent, ils étaient donc éminemment optimistes sur leur avenir personnel. Arrivé à un constat similaire, le Bureau néerlandais pour le Plan Social et Culturel avait conclu par cette formule laconique : « ça va bien pour moi, ça va mal pour nous » (Schnabel, 2018).

Ce constat est nettement moins d'actualité aujourd'hui. Comme si la crainte d'une régression personnelle avait entretemps rattrapé la conviction d'un déclin social : ça va mal pour nous, et pour moi aussi. Sur l'ensemble des interrogés, 42% s'attendent à être moins riches dans le futur, 46% ne prévoient pas de changement et à peine 13% pensent être plus riches dans le futur qu'aujourd'hui. Des résultats qui montrent un contraste criant avec ce qui avait encore été observé il y a 10 ans chez les jeunes adultes. Bien entendu, les jeunes sont plus optimistes à l'idée d'une richesse croissante. Ils ont encore l'avenir devant eux. Parmi les personnes de 18 à 30 ans, 32% escomptent bien s'enrichir dans le futur. Cette proportion cesse progressivement avec l'âge pour ne plus s'élever qu'à 3% chez les personnes de plus de 60 ans. Une réalité inhérente à la manière dont la vie est organisée chez nous. Ce qui est plus frappant et contribue presque certainement à un sentiment global de déclin, c'est qu'à partir de l'âge de 40 ans, plus de 45% craignent de devenir moins riches dans le futur. Cette proportion grimpe ensuite pour atteindre 52% chez les personnes de plus de 60 ans. Passé cet âge, la majorité craint de perdre au moins partiellement ce qu'elle a accumulé comme richesse au cours de sa vie.

tableau 8

rapport entre la vision de l'avenir social et personnel (parts)

	je pense que notre pays va...		
	progresser	ni progresser, ni reculer	reculer
devenir plus riche	5	5	2
ne devenir ni plus ni moins riche	5	27	13
devenir moins riche	1	8	33

5% seulement de la population a une vision résolument « optimiste », 33% une vision résolument « pessimiste » de l'avenir. 27% prévoit une stagnation. 18% prévoit une progression, soit sociale, soit personnelle, soit sur les deux plans. 57% s'attend à une régression, soit personnelle, soit sociale, soit sur les deux plans. En résumé, l'avenir s'étend du gris foncé jusqu'au noir.

L'objectif n'est pas ici de déterminer quels sont les groupes sociaux qui craignent plus ou moins de déclin social et de recul personnel. Ce qui n'empêche pas de signaler que les migrants et leurs descendants sont nettement plus optimistes que les autochtones (ceux qui se disent d'origine belge, wallonne ou flamande). Parmi les autochtones, seuls 9% s'attendent à un progrès social, contre 17% des migrants de l'UE et 32% des migrants d'origine marocaine/turque et extérieure à l'UE. Les mêmes tendances ou presque se dessinent en ce qui concerne l'espoir d'un accroissement de la richesse personnelle. 12% des autochtones y croient, contre 14% des migrants originaires de l'UE, 27% des migrants non originaires de l'UE et 36% des migrants d'origine marocaine/turque. La perspective d'un avenir moins prospère se dessine en miroir : 44% des autochtones la redoutent, contre seulement 16% des personnes d'origine marocaine/turque.³

La question qui nous occupe ici concerne le rapport entre ces visions de l'avenir et le regard sur les avantages et inconvénients de la migration. Ce rapport est probablement réciproque. Ceux qui ont vécu des expériences négatives et/ou portent un regard négatif sur les conséquences de la migration peuvent craindre de ce fait un déclin social et un recul personnel. Ceux qui, pour diverses raisons, craignent un recul personnel et/ou social, peuvent y chercher une explication dans les conséquences (prétendues) de la migration. Cette étude ne permet pas de vérifier laquelle de ces deux influences éventuelles est la plus forte ni si elles opèrent en effet toutes les deux. Ce que nous pouvons en revanche étudier, c'est s'il existe un lien entre la manière dont on juge les coûts et bénéfices de la migration d'une part, et la crainte d'un déclin social et d'un recul personnel d'autre part, et dans quelle mesure ce lien est étroit.

³ L'écart entre les personnes d'origine belge, wallonne et flamande et celles d'origine marocaine ou turque en ce qui concerne les perspectives d'avenir personnelles s'explique en partie par la différence d'âge. Les secondes sont en moyenne plus jeunes que les premières.

tableau 9

vision de l'avenir social et personnel et position face à l'affirmation « en conséquence de l'immigration, l'économie du pays va mieux » (parts)

	avenir du pays					
	pays progresse		pays ne change pas		pays recule	
	d'accord	pas d'accord	d'accord	pas d'accord	d'accord	pas d'accord
avenir personnel						
plus riche	52	19	31	22	27	51
ni plus ni moins	48	16	27	27	26	47
moins riche	41	38	29	32	17	56

La relation entre la vision de l'avenir et le jugement porté sur l'impact économique de la migration est particulièrement forte. Sur l'ensemble des personnes qui s'attendent à un progrès social et personnel, 52% sont d'avis que la migration est bonne pour l'économie et 19% réfutent cette affirmation. Parmi ceux qui craignent un recul social et personnel (groupe nettement plus imposant que le premier), nous décelons une image presque parfaitement inversée : 17% estiment que la migration entraîne une amélioration de l'économie du pays, 56% s'opposent à cette affirmation. De manière générale, c'est surtout la conviction d'un déclin social qui va de pair avec un jugement négatif sur l'impact économique de la migration.

tableau 10

vision de l'avenir social et personnel et position face à l'affirmation « si l'on regarde la contribution des immigrants aux cotisations sociales et aux impôts et ce qu'ils coûtent en termes de sécurité sociale, de pensions, d'assurance maladie et de chômage, ... », suivie de trois réponses possibles : « les immigrants rapportent plus qu'ils ne coûtent », « ils rapportent autant qu'ils coûtent » ou « ils coûtent plus qu'ils ne rapportent » (parts)

	avenir du pays					
	pays progresse		pays ne change pas		pays recule	
	d'accord	pas d'accord	d'accord	pas d'accord	d'accord	pas d'accord
avenir personnel						
plus riche	29	34	19	44	13	68
ni plus ni moins	24	34	10	50	12	67
moins riche	23	49	7	64	8	75

Nous assistons au même schéma de jugement en ce qui concerne les coûts et bénéfices de la migration pour le budget public. 12% de l'ensemble de la population estime que les migrants rapportent plus qu'ils ne coûtent et 60% qu'ils coûtent plus qu'ils ne rapportent. Dans le groupe qui entrevoit un progrès social et personnel, la proportion jugeant positifs les effets de la migration est plus de deux fois supérieure, soit 29%, et la proportion qui les juge négatifs près de deux fois moindre, soit 34%. Parmi ceux qui s'attendent à un recul tant social que personnel, seuls 8% y voient plus de bénéfices, contre une écrasante proportion (75%) qui y voit plus de coûts. Ici aussi, c'est l'impact des prévisions relatives à la société qui est le plus fort.

Il est clair que le lien entre l'appréciation de la migration et le regard sur l'avenir, surtout l'avenir collectif, mais aussi l'avenir personnel, est particulièrement étroit. La manière dont on appréhende l'avenir de la société et son propre avenir est étroitement liée à la manière dont on évalue les conséquences de la migration. Ce qui souligne une fois encore, et à foison, à quel point l'expérience de la migration est étroitement liée à la perspective de vie des gens, à quel point elle conditionne leur image de l'avenir social et personnel.

3.7 ouverture et fermeture des frontières

Le jugement global des répondants sur les conséquences de la migration est plutôt négatif que positif, avec évidemment des différences selon le profil socio-démographique et la préférence politique. Une autre façon de considérer la problématique est de soumettre aux répondants deux visions plutôt extrêmes. Comment se positionne-t-on face à la fermeture et à l'ouverture des frontières ? Pour éviter la polarisation, ces visions ont été ventilées sur différentes questions. Nous détecterons la part des défenseurs de la fermeture des frontières à la lumière de la proposition « [La Belgique n'accepte plus aucun immigrant, même légal](#) ». La proportion de personnes en faveur des frontières fermées correspondra aux répondants qui sont tout à fait ou simplement d'accord avec cette position. La proportion de partisans des frontières ouvertes sera quant à elle calculée sur la base de la question « [Pour moi, l'immigration illégale n'existe pas. Nous ouvrons nos frontières : ceux qui veulent venir en Belgique sont les bienvenus](#) ». De ce côté-ci du spectre aussi, les catégories « tout à fait d'accord » et « d'accord » sont fusionnées. C'est d'ailleurs la méthode que nous appliquons systématiquement dans ce rapport. Vu la teneur plutôt négative des opinions sur et des expériences liées à la migration, et de l'évaluation globale qui – quoique de façon moins marquée – est également négative, nous pourrions nous attendre à ce qu'il y ait davantage de partisans de la fermeture que de l'ouverture des frontières. Or, il s'avère que ce n'est pas le cas.

tableau 11

pour ou contre la fermeture et l'ouverture des frontières
selon les caractéristiques socio-démographiques (parts)

	frontières fermées		frontières ouvertes		position extrême*
	d'accord	pas d'accord	d'accord	pas d'accord	
total	15	50	16	54	31
genre					
hommes	17	49	14	58	31
femmes	13	50	17	50	30
âge					
-30 ans	16	49	22	39	38
31-40 ans	16	45	22	43	38
41-50 ans	17	46	17	43	34
51-60 ans	18	46	11	65	29
+60 ans	11	57	10	64	21
qualification					
primaire	21	34	11	54	32
secondaire	15	46	16	54	31
supérieur	12	60	18	53	30
langue					
néerlandais	12	53	12	60	24
français	18	46	20	46	38
origine					
belge, flamande, wallonne	15	50	14	57	29
marocaine/turque	19	40	33	30	37

*la position extrême est la somme des parts de « oui » à la fermeture et à l'ouverture des frontières

Le principal constat est que les deux visions sont suivies par une minorité restreinte, quoique nullement négligeable, et qu'à l'inverse, près de la moitié s'en distancie clairement. 15% des répondants sont pour la fermeture des frontières et 16% pour leur ouverture. Ce qui signifie que 69% ne se reconnaissent pas dans ces visions extrêmes. Détail non négligeable : dans les deux cas, un large groupe ne se prononce pas (36% pour la fermeture et 31% pour l'ouverture des frontières). Cela démontre que malgré le ton parfois polémique adopté par les défenseurs et adversaires dans le débat global sur la migration, la polarisation n'est pas excessive dans l'ensemble. C'est sans doute aussi dans ce sens que nous pouvons interpréter le fait qu'un groupe relativement important ne se prononce pas.

Hommes et femmes ne montrent guère de divergences sur l'idée de **fermer les frontières** (16% contre 13%). Les écarts sont également quasi absents entre tranches d'âge. La part des défenseurs de la fermeture des frontières augmente à peine avec l'âge. Au contraire, on assiste même à un léger fléchissement au-delà de 60 ans (12%). Des différences se font en revanche jour entre degrés de qualification. Les diplômés du primaire (21%) sont plus favorables à la fermeture que les plus haut qualifiés (12%) et clairement plus indécis (44% contre 28%). Les francophones y sont également plus favorables (18% contre 12% pour les néerlandophones).

En termes d'identité ethnique, nous remarquons, de façon quelque peu surprenante, que les personnes d'origine marocaine/turque sont légèrement plus favorables à la fermeture des frontières (19%). On ne s'étonnera pas de voir les défavorisés acquiescer davantage à la fermeture des frontières, mais même dans ce groupe, ils sont tout au plus 20% à se prononcer pour. Chez les privilégiés, le pourcentage est de 13%. Nous reviendrons plus loin dans ce rapport sur les divergences politiques, entretemps relativement prévisibles, sur cette thématique.

De même, la proportion de personnes favorables à **l'ouverture des frontières** est quasiment équitable entre hommes et femmes (15 et 17%). L'âge, en revanche, induit bel et bien une divergence d'opinion. La part des défenseurs de l'ouverture des frontières diminue avec l'âge (de 22% chez les -30 ans à 10% chez les 50+). Le degré de qualification révèle également une différence prévisible, quoique limitée (11% des diplômés du primaire contre 17% des diplômés du supérieur). Les francophones sont non seulement plus nombreux à se prononcer pour la fermeture des frontières mais aussi pour leur ouverture (20% contre 12% chez les néerlandophones). L'opinion publique est donc davantage polarisée dans la partie francophone du pays que de l'autre côté de la frontière linguistique. Dans le premier groupe, 38% se reconnaissent dans une vision extrême contre seulement 24% côté néerlandophone. En termes d'ethnicité, nous voyons davantage de partisans des frontières ouvertes chez les répondants d'origine marocaine/turque (33% contre 14% des répondants d'origine belge). Les privilégiés (17%) se prononcent davantage en faveur de l'ouverture des frontières que les défavorisés (11%).

La question de l'ouverture des frontières avait également été soumise à un échantillon de la population néerlandaise en 2019 ; 11% d'entre eux s'étaient prononcés en faveur, soit à peu près la même proportion que les néerlandophones de Belgique. (Clingendaelinstituut, à paraître)

Comment les différents électors se positionnent-ils sur la question de l'ouverture et de la fermeture des frontières ? Il s'agit de visions très divergentes qui s'excluent mutuellement de façon radicale. Pour les deux propositions, nous présenterons les proportions explicitement favorables ou opposées. Nous ne ferons pas mention des indécis. Globalement, 35% sont indécis à l'idée de stopper la migration, 30% à celle d'ouvrir les frontières.

tableau 12

pour ou contre la fermeture et l'ouverture des frontières
selon le parti politique (parts)

	frontières fermées		frontières ouvertes		position extrême*
	d'accord	pas d'accord	d'accord	pas d'accord	
total	15	50	16	54	31
vlaams belang	30	29	8	74	38
défi	25	49	17	57	42
ptb	21	48	28	48	49
ps	19	40	18	42	37
ecolo	17	58	30	35	47
n-va	17	51	7	75	24
groen	13	55	29	27	42
les engagés	12	56	31	39	43
mr	11	58	8	66	19
pvda	10	56	24	48	34
open vld	9	69	10	59	19
cd&v	9	60	15	51	24
vooruit	0	69	11	51	11

*la position extrême est la somme des parts de « oui » à la fermeture et à l'ouverture des frontières

Un seul électorat de parti politique montre une proportion nulle en faveur d'une position extrême, à savoir Vooruit, pour ce qui est de la fermeture des frontières. Vooruit est, avec l'Open Vld, également le parti affichant la plus large proportion d'adversaires explicites de la fermeture des frontières (69%). Tous les autres partis comptent des électeurs ayant des avis diamétralement opposés sur ce point. Même le Vlaams Belang comporte un nombre limité d'électeurs en faveur des frontières ouvertes (8%). Constat intéressant dans ce parti : la division de l'électorat au sujet de la fermeture des frontières. Avec 30% de partisans, le Vlaams Belang récolte le score le plus élevé de tous les partis, sans toutefois atteindre la majorité. Un résultat quelque peu surprenant pour un parti qui, pendant une période de dix ans, fut le seul à inscrire la fermeture des frontières dans son programme. C'est d'autant plus intéressant qu'une proportion tout aussi importante de son électorat se prononce contre la fermeture des frontières.

Un pourcentage relativement élevé d'électeurs émettant un avis extrême en matière d'ouverture des frontières au sein d'un parti ne se traduit pas automatiquement par un pourcentage relativement faible en matière de fermeture des frontières, et inversement. L'exemple le plus éloquent à cet égard est celui du PTB. Ce parti s'inscrit nettement au-dessus de la moyenne générale autant pour ce qui est de l'ouverture que de la fermeture des frontières (21% pour la fermeture et 28% pour l'ouverture). Un peu moins de la moitié de l'électorat de ce parti affiche une vision extrême sur la migration. L'électorat de ce parti est donc fortement divisé sur la question. Ecolo le suit de près avec 47% de vision extrême, la part des défenseurs de l'ouverture des frontières étant toutefois proportionnellement plus importante qu'au PTB (30% en faveur de l'ouverture, 17% en faveur de la fermeture). De même, Les Engagés (43%) et DéFI (42%)

affichent une proportion extrême de plus de 40%. Seul un parti néerlandophone (Groen) obtient lui aussi un score extrême élevé (42%) qui penche davantage que la moyenne en faveur de l'ouverture des frontières. Le groupe qui, au sein de Groen, se prononce pour la fermeture des frontières (13%) est nettement plus modeste que le groupe en faveur de l'ouverture (29%), sans être toutefois marginal.

La règle selon laquelle les partis de gauche plaideraient davantage en faveur de l'ouverture des frontières que les partis de droite tient globalement la route, mais nécessite toutefois d'être nuancée. Globalement, les partis de gauche sont en effet plus favorables à l'ouverture des frontières. Dans les partis de droite, chacun des électorats comporte systématiquement un groupe qui se prononce également en faveur, mais ce groupe se situe toujours sous la moyenne de 15%. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'électorat du Vlaams Belang affiche encore un groupe de 8% en faveur de l'ouverture des frontières. Dans plusieurs partis progressistes ou de gauche (PTB, Groen, Ecolo et Les Engagés), la part des défenseurs de l'ouverture est même relativement élevée (autour des 30%). La thèse souvent entendue selon laquelle personne ne serait favorable à l'ouverture des frontières est totalement fautive. Cette position concerne 16% de l'ensemble de la population, et jusqu'à près d'une personne sur trois dans l'électorat de plusieurs partis. Cette part est certes plus modeste au sein de l'électorat du PS que des autres électorats de gauche (19%), quoique toujours au-dessus de la moyenne. Dans l'électorat de Vooruit, il ne s'agit que de 11%, clairement en deçà de la moyenne générale. L'électorat de gauche est divisé sur la question de l'ouverture des frontières, non seulement entre partis francophones et néerlandophones, mais aussi entre partis d'extrême gauche et partis de la gauche modérée.

L'opposition gauche-droite est encore plus diffuse lorsqu'on se penche sur les défenseurs de la fermeture des frontières. La théorie de Stijn Bruers selon laquelle la fermeture des frontières remporterait surtout l'adhésion des gens de droite (Bruers, 2021) ne se voit pas confirmée par les résultats de cette étude. Au sein des partis de droite, seul le Vlaams Belang dépasse nettement la moyenne globale avec 30% de défenseurs de la fermeture des frontières (environ le même pourcentage (29%) de ce parti s'oppose par ailleurs clairement à la fermeture des frontières). La proportion de partisans des frontières fermées au sein de la N-VA s'élève à 17%, juste au-dessus de la moyenne générale. Ce pourcentage est identique à celui d'Ecolo et inférieur à celui du PTB (21%) et du PS (19%), deux partis de gauche. Sur ce point, le MR (11%) et l'Open Vld (9%) se classent clairement en dessous de la moyenne globale. La thèse de Bruers ne tient en aucun cas la route. Seul un parti de gauche s'inscrit nettement sous la moyenne générale : Vooruit avec 0%. Ce sont par ailleurs les partis (historiquement) chrétiens et libéraux qui se classent sous la moyenne, et non ceux de gauche. Tout cela démontre que la réflexion sur la migration et tout ce qui gravite autour ne se laisse pas piéger dans des schémas simplistes, et encore moins dans une logique sommaire d'oppositions gauche-droite.

Enfin, il est intéressant de s'arrêter sur les différences entre la N-VA et le Vlaams Belang. Pour ce qui est de la vision sur l'ouverture des frontières, les électeurs affichent à peu près les mêmes scores avec 75% d'adversaires. Mais en matière de fermeture des frontières, l'écart est important. La part des défenseurs de la fermeture des frontières au sein du Vlaams Belang représente près du double de celle qui s'exprime en ce sens au sein de la N-VA (resp. 30% et 17%). La part des adversaires de la fermeture des frontières est quant à elle sensiblement plus élevée au sein de la N-VA

(51% contre 29%). L'électorat de la N-VA se rapproche davantage, en ce qui concerne la fermeture des frontières, de celui des partis libéraux. Sans doute la fermeture des frontières est-elle considérée par une partie de ces électeurs comme économiquement désavantageuse.

tableau 13

tableau récapitulatif (parts)

	d'accord
la migration est néfaste pour le budget public	60
la migration améliore l'économie	18
la migration a fait régresser notre enseignement	64
a ressenti des avantages personnels du fait de la migration	23
a ressenti des inconvénients personnels du fait de la migration	44
la migration a été globalement favorable au pays ces 50 dernières années	27
la migration a été globalement défavorable au pays ces 50 dernières années	39
pour l'ouverture des frontières	16
pour la fermeture des frontières	15

04

la migration régulière

Le chapitre précédent sondait le public sur la question de la migration au sens général, sans faire de distinction entre les différentes formes de migration. Le présent chapitre traite explicitement de la migration régulière, parfois aussi dénommée migration légale, et expliquée comme suit dans le questionnaire : « La série de questions suivante porte sur la migration légale (donc ni les réfugiés ni les immigrants illégaux). Les immigrants légaux sont des personnes étrangères qui possèdent des documents valables pour venir dans notre pays, par exemple pour travailler ou étudier. »

Nous avons d'abord soumis aux répondants deux motifs majeurs pour accepter la migration. Nous avons ensuite analysé de plus près les trois grandes formes de migration : travail, regroupement familial et études.

4.1 pourquoi la migration régulière ou légale ?

Deux raisons globales d'accepter la migration régulière ont été soumises aux répondants. La migration serait nécessaire pour lutter contre la baisse démographique et la migration est nécessaire sous peine de ne plus pouvoir payer les pensions dans quelques décennies.

Ces deux affirmations ne remportent que peu d'adhésion. La thèse largement répandue selon laquelle la migration apporterait une solution à la baisse démographique n'est approuvée que par 15% des répondants, et désapprouvée par 50%. Ce n'est pas très surprenant dans la mesure où il n'est pas encore question en Belgique d'une baisse de

la population sur base du solde naturel. Ce fut certes exceptionnellement le cas en 2020 suite au coronavirus, mais l'année 2021, par exemple, a enregistré 5.623 naissances de plus que de décès. Les prochaines décennies aussi seraient encore caractérisées par un solde naturel positif – fût-il léger. Ce n'est qu'à partir de 2042 que ce solde deviendrait négatif. Il est vrai en revanche que le solde migratoire externe est sensiblement supérieur au solde naturel. Et cela ne changera pas dans les décennies à venir. (Bureau fédéral du Plan, 2021) Une prévision qui vaut toutefois pour l'ensemble de l'UE. Sans la migration, la population européenne aurait diminué d'un demi-million de personnes en 2019 (4,2 millions de naissances et 4,7 millions de décès). (Commission européenne, 2021)

De même, la thèse selon laquelle les migrants sont nécessaires pour pouvoir payer les pensions n'est guère plébiscitée. À peine 27% la partagent, contre 29% de désaccords. Un très large groupe (44%) ne souhaite ou ne peut se prononcer à ce sujet. Le faible soutien accordé à cette affirmation tient probablement au fait qu'elle ne tient la route que si de grands groupes de migrants sont embauchés et restent. Or, comme on le sait, ce n'est pas le cas. Nous y reviendrons dans la conclusion de ce rapport.

Les deux affirmations sont légèrement plus soutenues par les hommes que par les femmes. L'âge ne change manifestement pas beaucoup la donne, y compris sur l'inflexion au-delà des 60 ans. Les diplômés du supérieur, les privilégiés et les répondants d'origine non belge sont davantage pour. Même constat pour les francophones, quoiqu'uniquement pour la thèse relative à la baisse démographique.

Traditionnellement, c'est entre les différents électorats que les écarts sont les plus marqués. Pour pas moins de quatre partis politiques néerlandophones, la migration est vue comme une solution à la baisse démographique par une proportion de moins de 10% (N-VA, PVDA, Vlaams Belang et Vooruit). Groen et Open Vld affichent le double de leur score (20% et 19%), soit encore une petite minorité. Côté francophone, trois partis affichent un score de plus de 20% (Les Engagés, MR et Ecolo). Quant à la migration vue comme un moyen de payer les pensions, elle fait apparaître de plus grandes divergences d'opinion : à peine 13% sont d'accord au sein du Vlaams Belang, contre pas moins de 42% chez Groen. Parmi les électorats des Engagés (40%) et de l'Open Vld (40%) aussi, relativement nombreux sont ceux qui pensent que la migration peut contribuer à maintenir les pensions payables.

4.2 la migration régulière comme canal d'entrée pour travailler

Le travail est une importante raison d'entrer légalement dans le pays. La migration est officiellement interdite depuis 1974. Afin de restaurer le marché du travail perturbé de l'époque (afflux élevé de jeunes et de femmes, faible départ de pensionnés, destruction massive d'emplois entraînant une forte hausse du chômage), la main-d'œuvre étrangère s'est vu refuser l'accès au territoire. Dès le début, cependant, des exceptions étaient déjà prévues. Le regroupement familial, par

exemple, restait possible. Près de 50 ans plus tard, cette interdiction de principe est toujours en vigueur mais s'est partiellement érodée dans les faits. Il y a tout d'abord la réalité de l'Union européenne dans laquelle les travailleurs peuvent circuler librement, y compris pour travailler. Ensuite, l'interdiction a continué à s'assouplir au fil du temps afin d'attirer des profils difficiles voire impossibles à trouver sur le marché local du travail. Depuis la publication du pamphlet de McKinsey intitulé « La guerre des talents » (1997), l'attrait mondial de talents (généralement haut diplômés) est vu comme une variable non négligeable pour se faire concurrence, tant entre entreprises qu'entre secteurs ou pays. Des acteurs actifs sur la scène mondiale, tels que LinkedIn mais aussi Google, ont fortement réduit les seuils pour détecter et aborder les talents dans le monde entier et à l'inverse, il est également devenu plus facile pour ces talents de poser leur candidature à l'échelle globale. (Randstad Research, 2021)

Si le travail est un important motif de migration, il ne vaut que pour une minorité de migrants. En 2020, le travail était à l'origine de 35% des migrations en Belgique. L'importance de ce motif varie fortement selon la région dont provient le migrant. Parmi les migrants européens, le travail représente une part de 51%, de loin le principal motif pour ces migrants. (Myria, 2022) Chez les migrants en provenance de pays tiers, cette part ne représente que 11%. Chez ces migrants, ce sont les raisons familiales (regroupement familial) qui constituent de loin le principal motif. Motif sur lequel nous reviendrons plus loin dans ce chapitre.

Nous avons soumis l'affirmation suivante aux répondants : « Nous acceptons un certain nombre de travailleurs migrants sélectionnés en cas de pénurie sur le marché du travail ».

Cette thèse récolte les suffrages d'une large majorité : 60% des interrogés considèrent les pénuries sur le marché du travail comme une justification de la migration légale. Seuls 12% ne partagent pas ce point de vue. Un pourcentage comparable au groupe favorable

à la fermeture des frontières (15%). Les défenseurs de la migration pour ce motif sont cinq fois plus nombreux que les adversaires. Il ne fait guère de doute que le travail comme motif de migration bénéficie d'un large consensus au sein de la population.

tableau 14

« nous acceptons certains travailleurs migrants sélectionnés en cas de pénurie sur le marché du travail » (parts)

		d'accord	pas d'accord
total		60	12
genre	hommes	62	12
	femmes	58	12
âge	-30 ans	58	9
	31-40 ans	55	13
	41-50 ans	53	15
	51-60 ans	61	13
	+60 ans	67	10
qualification	primaire	50	17
	secondaire	57	12
	supérieur	68	11
langue	néerlandais	62	11
	français	58	13
origine	belge, flamande, wallonne	61	12
	marocaine/turque	54	12

Ce n'est évidemment pas pour autant qu'aucune nuance n'apparaît entre les différents groupes de population. Les hommes (62%) sont un peu plus positifs que les femmes (58%). L'âge entraîne peu de différences. Le soutien le plus massif émane des 60+ (67%). Les plus qualifiés (65%) – et même 73% des masters – sont eux aussi clairement plus tenants du « pour » que les moins qualifiés (51%). Les diplômés du primaire sont généralement plus critiques à l'égard de la migration car les migrants sont perçus comme de la concurrence supplémentaire pour les emplois qu'ils occupent, motif qui, au vu de l'actuelle pénurie historique de main-d'œuvre, devrait perdre en importance. Soulignons également la crainte d'un effet négatif sur les salaires. Mais cela n'empêche donc pas qu'il y ait aussi parmi les moins qualifiés une petite majorité de pour et seulement une personne sur cinq explicitement contre. L'écart entre les privilégiés (65%) et les défavorisés (47%) est également appréciable. Les positions adoptées selon l'identité ethnique sont, elles aussi, intéressantes à observer. On assiste à un soutien similaire envers la migration professionnelle légale de la part des répondants d'origine belge, européenne et non européenne (environ 60%). Chez les migrants d'origine marocaine/turque, le soutien est toujours important mais un peu moindre (54%), sans doute parce qu'ils craignent la concurrence de nouveaux migrants venus pour travailler. Ce groupe contient également plus d'indécis (35%) et seulement 11% d'adversaires explicites. Il ne fait aucun doute que la migration professionnelle jouit d'un large consensus.

Ce type de migration a également le soutien d'une majorité dans tous les électors, quoique de justesse dans certains cas. La règle selon laquelle les électors de gauche montrent en moyenne un peu moins d'enthousiasme à l'égard de la migration professionnelle tient globalement la route, mais des nuances s'imposent une fois encore. Le PS (54%) et le PVDA (51%) confirment la règle. Mais autant l'électorat du PTB (64%) que celui de Vooruit (64%) s'inscrivent au-dessus de la moyenne globale. La famille des Verts se positionne exceptionnellement aux alentours de la moyenne (Ecolo 60%, Groen 62%). Détail frappant : les scores du PS et du PVDA avoisinent celui du Vlaams Belang (51%). Même le parti le plus critique à l'égard de la migration, et le seul à avoir inscrit la migration zéro dans son programme de parti, affiche dans son électorat une petite majorité (51%) en faveur de la migration professionnelle. Une fois de plus, l'écart avec la N-VA n'est finalement pas si mince. Dans cet électorat, pas moins de 69% sont favorables à la migration professionnelle régulière, soit bien plus que la moyenne. Le plus grand soutien provient (sans surprise) du clan libéral (MR 71%, Open Vld 75%), mais aussi des partis historiquement chrétiens (CD&V 76%, Les Engagés 76%).

tableau 15

« nous acceptons certains travailleurs migrants sélectionnés en cas de pénurie sur le marché du travail » (parts)

	d'accord	pas d'accord
total	60	12
open vld	76	7
les engagés	76	9
cd&v	76	8
mr	71	9
n-va	69	11
défi	64	20
vooruit	64	8
ptb	63	11
groen	62	11
ecolo	60	13
ps	54	12
pvda	51	14
vlaams belang	51	19

sélection et accueil des travailleurs migrants légaux

Selon l'étude de la Banque Nationale (que nous avons citée plus haut), le faible niveau de formation des migrants est l'une des raisons pour lesquelles le coût de la migration régulière pèse aussi lourd sur les finances de l'État. Nous avons donc analysé le soutien accordé à l'idée d'émettre des exigences plus strictes à travers l'affirmation « Les immigrants qui viennent légalement dans notre pays doivent être sélectionnés selon des critères qui augmentent leurs chances de trouver facilement du travail ».

Les partisans d'une telle approche (48%) sont trois fois plus nombreux que ceux qui s'y opposent (18%). Un peu plus d'un tiers des interrogés ne se prononcent pas. Les hommes sont plus favorables à l'idée que les femmes. Le soutien dont bénéficie cette thèse augmente également avec l'âge, quoique pas avant quarante ans. Le degré de qualification ne fait pas la différence. Cette affirmation est par ailleurs aussi bien défendue par les néerlandophones que par les francophones.

Dans les électorsats de tous les partis, le soutien accordé à cette mesure est supérieur à la résistance. Dans neuf des treize électorsats, il est au moins deux fois plus important. Les exceptions concernent plusieurs partis dont l'électorat est divisé sur une telle mesure, et qui sont confrontés à une grande divergence d'opinion sur la question dans leur électorsat. C'est le cas du CD&V avec 39% de pour et 23% de contre, du PVDA avec 38% de pour et 24% de contre, de Groen avec 34% de pour et 28% de contre, et surtout d'Ecolo avec 31% de pour et 29% de contre.

L'étude de la Banque Nationale avait également révélé que le faible niveau de formation débouchait souvent sur une dépendance à l'aide sociale, qui accroissait le coût de la migration régulière. C'est pourquoi nous avons également proposé l'affirmation suivante : « Les immigrants en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne ne peuvent bénéficier de la sécurité sociale qu'après avoir cotisé pendant 5 ans ».

49% de la population soutient cette vision, 21% la rejette. Les hommes sont plus favorables à une telle mesure que les femmes. Le soutien augmente aussi avec l'âge. Les diplômés du primaire et les défavorisés sont plutôt en faveur de l'idée, qui est nettement plus plébiscitée par les néerlandophones que par les francophones : 55% contre 42%.

Dans tous les électorsats de partis, le soutien à cette mesure l'emporte sur la résistance qu'elle suscite, sauf chez Groen, où l'on note 33% de pour et 42% de contre. Dans cinq électorsats de partis, le soutien pèse au moins deux fois plus que la résistance (DéFI, MR, N-VA, PS, Vlaams Belang). Les partisans de la mesure sont particulièrement nombreux dans l'électorat de la N-VA (68% de pour, 10% de contre) et du Vlaams Belang (74% de pour et 8% de contre).

tableau 16

« les immigrants extérieurs à l'UE ne peuvent bénéficier de la sécurité sociale qu'après avoir cotisé pendant 5 ans » (parts)

	d'accord	pas d'accord
total	49	21
vlaams belang	73	8
n-va	68	10
mr	55	21
ptb	50	16
cd&v	46	27
défi	46	23
ps	45	16
da	45	27
vooruit	45	28
open vld	41	26
les engagés	39	28
groen	33	42
ecolo	30	33

à quelles conditions soumettre la migration régulière ?

Plusieurs sous-questions nous ont permis de vérifier si le soutien à la migration professionnelle régulière augmentait à mesure que l'on imposait certaines conditions supplémentaires.

tableau 17

mesures auxquelles la migration professionnelle régulière devrait satisfaire (parts)

	d'accord	pas d'accord
nous acceptons certains travailleurs migrants en cas de pénurie sur le marché du travail, mais uniquement à condition qu'ils retournent dans leur pays d'origine au bout d'un délai convenu	33	31
nous acceptons certains travailleurs migrants en cas de pénurie sur le marché du travail, mais ils ne peuvent rester que tant qu'ils ont du travail	42	26
nous acceptons certains travailleurs migrants en cas de pénurie sur le marché du travail, à l'exception des musulmans	16	53

Nous voyons que l'ajout de conditions ne fait pas augmenter le soutien à la migration professionnelle régulière, qui a l'adhésion de 60% de la population. Au contraire. Ce n'est pas surprenant dans la mesure où les détracteurs incluent dans ce cas-ci les adversaires de la migration professionnelle régulière en soi, auxquels s'ajoutent ceux qui s'opposent à la condition supplémentaire ou la jugent insignifiante ou inutile. La condition devrait être de nature à faire augmenter fortement le soutien en faveur de la migration professionnelle régulière. Ce qui n'est le cas pour aucune des conditions formulées ici.

La résistance est très forte à l'encontre de la sélection des migrants réguliers sur base de leur conviction religieuse (en l'occurrence l'islam). 53% se prononcent contre cette mesure, seuls 16% y sont favorables. Cette proportion atteint 30% au sein du Vlaams Belang. La part des détracteurs au sein de ce parti reste néanmoins plus élevée (37%).

La population est divisée sur la question de savoir si la migration régulière devrait être toujours temporaire (comme la migration circulaire), avec à peu près autant de défenseurs que de détracteurs et un vaste groupe d'indécis.

Le soutien est plus marqué en faveur du renvoi des migrants réguliers qui ne trouvent plus de travail : 42% de défenseurs contre 26% de détracteurs d'une telle mesure. Ce qui souligne une fois encore à quel point les habitants de la Belgique associent l'acceptabilité de la migration régulière à la notion de travail. Mais même cette mesure n'augmenterait pas le soutien global à la migration professionnelle, au contraire. En revanche, elle bénéficie, malgré un taux relativement élevé d'indécis, d'une majorité absolue dans trois électors : N-VA (53%), Vlaams Belang (59%) et DéFI (61%).

4.3 les étudiants en tant que migrants réguliers

Outre le travail, les études constituent un deuxième motif de migration légale. En 2020, elles représentaient 11% de la migration, soit 8% de la migration en provenance de l'UE et 15% de la migration depuis les pays tiers. Nous avons dès lors proposé l'affirmation suivante : « Nous devons attirer plus d'étudiants étrangers pour étudier chez nous ». Vu que les étudiants sont de futurs travailleurs et vu l'important soutien en faveur de la migration motivée par le travail, on pourrait également s'attendre à un soutien massif pour ce motif. Or, ce n'est

pas ce qui ressort des résultats. La population se révèle très divisée, 31% acquiesçant à l'idée et 25% la rejetant. Le plus grand groupe ne se prononce pas sur la question. Apparemment, le lien avec le travail est ici moins clair qu'on aurait pu le penser. Sans doute part-on du principe que les étudiants sont nombreux à retourner dans leur pays d'origine ou à migrer vers un autre pays, rendant l'investissement belge moins rentable.

Cette affirmation remporte une adhésion légèrement supérieure parmi les hommes (34%), les personnes de moins de 30 ans (36%), les privilégiés (38%), les masters (40%) et les néerlandophones (36% vs. 26% pour les francophones).

Dans l'affirmation suivante, le lien avec le travail est déjà plus explicite. « Nous devons essayer de retenir les étudiants étrangers qui ont fait leurs études chez nous pour qu'ils travaillent ici ». Comme il fallait s'y attendre, cette thèse est davantage plébiscitée que la précédente : 38% sont d'accord, 20% ne sont pas d'accord et nous retrouvons une proportion particulièrement large d'indécis (42%). L'écart reste très grand avec les 60% de soutien à la migration guidée par les pénuries sur le marché du travail. En bref, l'attrait d'étudiants étrangers suscite plus de soutien que de résistance, mais pas de grand enthousiasme.

4.4 regroupement familial

Le regroupement familial est un canal de migration régulière traditionnellement très important qui, depuis la migration zéro, est resté durant de longues années pratiquement le seul canal de migration vers la Belgique (avec celui de l'asile). En 2020, la proportion de migrants arrivés chez nous pour raisons familiales représentait 35%. Parmi les migrants en provenance de pays extérieurs à l'UE, cette part atteint même 45% (à comparer avec les 11% qui migrent pour raisons professionnelles).

L'étude précitée de la Banque Nationale avait déjà mis en évidence une corrélation entre le solde coûts-bénéfices négatif de la migration et le regroupement familial. Le regroupement familial ne doit évidemment pas exclure le travail, mais la transition s'avère dans de nombreux cas difficile, voire totalement vouée à l'échec.

C'est pourquoi nous avons également assorti le regroupement familial de quelques questions. « [Les immigrants légaux peuvent-ils faire venir leur famille ou leur futur conjoint en Belgique ?](#) » 16% y apportent une réponse radicalement négative. Un chiffre en quasi parfaite adéquation avec celui des partisans de la fermeture des frontières (15%). 12% répondent par l'affirmative sans y ajouter de conditions. La grande majorité, 72%, est favorable à la possibilité du regroupement familial – quoique sous conditions.

Les hommes sont un peu plus nombreux à s'opposer au droit au regroupement familial (18% contre 15%). Plus l'âge des répondants augmente, plus on observe une courbe ascendante en faveur du refus (de 8% chez les étudiants et 13% chez les -30 ans à 22% chez les 51-60 ans). Passé 60 ans, la proportion repasse à 13%. Les autres différences sont conformes aux attentes. Les diplômés du primaire (22%) se montrent plus négatifs que ceux du supérieur (12%), les défavorisés plus que les privilégiés (24 contre 12%). Chez les chercheurs d'emploi/chômeurs, le rejet atteint même les 30%. Les répondants d'origine belge (17%) sont également plus réticents que ceux d'une autre origine : l'écart avec ceux d'origine marocaine/turque est net (9%), et avoisine les 10% avec ceux d'origine européenne ou autre. Entre néerlandophones et francophones, la divergence est limitée. On enregistre un peu plus de francophones défavorables au regroupement familial (17% contre 15% pour les néerlandophones) mais aussi davantage en faveur du regroupement familial sans conditions (15 contre 10%). Nous remarquons à nouveau une polarisation légèrement plus forte côté francophone que néerlandophone.

tableau 18

regroupement familial possible sous conditions, sans conditions et pas de regroupement familial selon l'électorat (parts)

	oui sous conditions	oui sans conditions	non
total	72	12	16
cd&v	86	7	7
mr	81	8	11
open vld	81	12	7
vooruit	79	15	6
n-va	79	3	18
les engagés	72	20	8
ptb	72	13	15
groen	69	22	9
ps	68	14	18
défi	68	13	19
pvda	64	27	9
ecolo	59	26	15
vlaams belang	58	2	40

Les différences entre électorats politiques sont de taille, comme nous l'avons déjà constaté à maintes reprises dans ce rapport. Pour ce qui est du rejet total du regroupement familial, le Vlaams Belang se démarque avec un taux de 40%. Ce qui veut néanmoins dire que même dans ce parti, une majorité s'exprime toujours en faveur du regroupement familial (quoique quasi exclusivement assorti de conditions). Les autres partis divergent peu en termes de rejet total. Les scores les plus élevés reviennent à DéFI (19%) ainsi qu'à la N-VA et au PS (tous deux 18%). Au sein des familles politiques, les néerlandophones rejettent toujours dans une moindre mesure le regroupement familial que les francophones (PS 18% contre Vooruit 6% ; PTB 15% contre PVDA 9% ; Ecolo 15% contre Groen 9% ; MR 11% contre Open Vld 7%). Les partis d'inspiration chrétienne (Les Engagés et CD&V) affichent un score très bas (8% et 7%).

Les écarts se creusent également dès que l'on opère une distinction entre le regroupement familial avec et sans conditions. Les scores les plus élevés en faveur du regroupement familial sans conditions reviennent au PVDA (27%), à Ecolo (26%), à Groen (22%) et aux Engagés (20%). Ce sont aussi les partis qui – tout logiquement – se montrent plus disposés que la moyenne à ouvrir les frontières, à ceci près que même dans ces partis, la part des

détracteurs est toujours supérieure à celle des défenseurs. Le seul parti à donner à cet égard un signal divisé est le PTB : une proportion importante de partisans de l'ouverture des frontières, mais une tendance à se rapprocher de la moyenne globale pour ce qui est du regroupement familial sans conditions (13%). À l'autre bout du spectre, on retrouve le Vlaams Belang et la N-VA, dont le soutien au regroupement familial sans conditions est quasiment nul (2% et 3%), et le CD&V et le MR dont le soutien reste en deçà des 10% (respectivement 7% et 8%).

Les partis comptant la plus large proportion de défenseurs du regroupement familial sous conditions sont le CD&V (86%) et la famille politique libérale (81%).

quelles conditions ?

La grande majorité des habitants de la Belgique, 72%, estime que le regroupement familial doit être soumis à des conditions. Quelques conditions ont été explicitement proposées aux répondants.

tableau 19

quelles conditions pour le regroupement familial ? (parts)

	d'accord	pas d'accord	d'accord NL	d'accord FR
l'immigrant doit pouvoir subvenir à leurs besoins (ceux des personnes qui viennent dans le cadre du regroupement familial)	95	5	97	94
les personnes qui viennent doivent d'abord réussir un examen d'intégration civique	79	21	83	74
les personnes qui viennent doivent connaître la langue du pays	76	23	80	72
l'immigrant (qui veut faire venir des personnes) doit avoir travaillé au moins 4 ans ici	57	43	57	57
les personnes qui viennent doivent remplir certaines exigences de diplôme	31	69	29	33

Nous voyons que des majorités, voire des groupes quasi entiers souhaitent imposer des conditions assez strictes. La majorité ne veut pas exiger un diplôme, mais bien la réussite d'un examen d'intégration civique (79%) et la connaissance de la langue (76%) comme conditions à remplir pour l'arrivée du migrant. Ces conditions ne sont pas d'application dans l'état actuel des règles.

La condition prévoyant que le migrant qui veut faire venir des personnes doit avoir travaillé au moins quatre ans, est soutenue par une majorité, mais moins large que pour plusieurs des autres conditions, lesquelles bénéficient d'une majorité dans les électors

de tous les partis. La condition d'avoir travaillé quatre ans récolte la majorité de 9 des 13 électors distincts, les exceptions étant Vooruit (48%), Open Vld (45%), Ecolo (40%) et Groen (33%). Ces derniers électors sont donc particulièrement divisés sur l'adoption d'une telle mesure.

En résumé, il semble y avoir clairement un consensus en faveur d'un durcissement des conditions du regroupement familial.

4.5 conclusion : quelle politique de migration régulière

Ce qui frappe dans les résultats du sondage sur la migration régulière, c'est le grand nombre de répondants qui optent pour la position intermédiaire. Cela pourrait indiquer qu'ils doutent ou ne se sont pas encore forgé une opinion. Autre constat sans équivoque : plusieurs répondants optent pour la position médiane parce qu'ils s'estiment insuffisamment informés pour émettre un jugement. Aussi voyons-nous que la grande majorité des gens ont bel et bien un avis sur la question de savoir si la migration régulière se justifie pour compenser des pénuries sur le marché du travail. Seulement 28% choisissent dans ce cas la position médiane. Ils s'estiment manifestement moins bien informés pour pouvoir juger si la migration est nécessaire pour maintenir les pensions payables, et s'il est opportun d'attirer les étudiants étrangers. Face à ces deux questions, pas moins de 44% optent pour la position neutre du centre.

En moyenne, plus d'un tiers (36%) des interrogés ont choisi cette position pour répondre aux questions sur la migration régulière. C'est pourquoi nous avons toujours également fait état, dans ce rapport, de la proportion de défenseurs et de détracteurs, du pourcentage de gens qui sont d'accord avec l'affirmation soumise et du pourcentage de ceux qui ne le sont pas.

Lorsqu'une majorité de personnes se disent en faveur ou d'accord, alors qu'un bon tiers ne se prononce pas, cela signifie évidemment qu'il s'agit d'une très forte majorité. La proportion relativement importante d'indécis signifie toutefois qu'un débat et une communication sur la migration régulière peuvent encore avoir une influence relativement significative. Les réponses données nous permettent de voir quelle politique en matière de migration régulière jouirait du soutien d'une majorité :

le type de politique qui se dégagerait si l'on votait par referendum pour ou contre les mesures politiques.

Il y a une majorité évidente en faveur d'une politique de migration régulière destinée à compenser les pénuries sur le marché du travail. Le lien avec le travail semble crucial sous cet angle. La migration régulière destinée à maintenir les pensions payables ou à compenser les déséquilibres démographiques jouit d'un soutien nettement moins marqué.

La politique en matière de migration régulière ne doit pas être nécessairement temporaire ou circulaire. Il n'y a pas de majorité explicite pour renvoyer les migrants réguliers s'ils ne trouvent pas de travail. Mais les défenseurs d'une telle mesure sont tout de même nettement plus nombreux que leurs détracteurs : 42% contre 26%.

Une politique qui serait en adéquation avec la préférence de la population sélectionnerait en revanche les migrants en fonction de critères qui augmentent leurs chances de trouver facilement du travail. La sélection fondée sur la conviction religieuse est explicitement rejetée par une grande majorité. Il y a aussi une nette préférence pour une politique qui octroierait au migrant un accès conditionnel et progressif aux droits sociaux. 49% de la population est favorable à l'idée de n'accorder au migrant l'accès aux droits sociaux qu'après qu'il/elle ait cotisé pendant quatre ans. 21% s'opposent à une telle mesure.

Une écrasante majorité défend le droit au regroupement familial, mais veut lui associer des conditions plus strictes. Le migrant qui veut faire venir des membres de sa famille ou un(e) futur(e) partenaire doit pouvoir subvenir à leurs besoins et avoir déjà travaillé au moins quatre ans en Belgique. Les personnes qui immigreront pour raisons familiales doivent préalablement réussir un examen d'intégration civique et connaître la langue du pays.

05

la migration d'asile

5.1 introduction

Comme 145 autres pays, la Belgique s'est engagée, à travers la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (complétée par le Protocole de 1967⁴), à offrir une protection aux personnes qui satisfont aux critères de cette convention et ne peuvent invoquer la protection de leur propre gouvernement.

Selon la Convention relative au statut des réfugiés, une personne peut prétendre à la protection – être considérée comme réfugiée – « si, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ou ses opinions politiques, elle se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

Les pays qui ont approuvé cette convention et ce protocole n'élaborent pas tous la même réglementation à l'égard des demandeurs d'asile. Aux États-Unis, au Canada et en Australie par exemple, l'asile n'est pas un droit. Dans la réglementation européenne, l'asile est en revanche un droit, avec pour conséquence qu'un juge peut se prononcer d'une manière contre laquelle ni l'État, ni le parlement n'ont de recours.

L'Union européenne a complété et élargi de diverses manières la Convention relative au statut des réfugiés, notamment à travers la façon dont la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) a été intégrée dans la réglementation européenne. L'interdiction de la torture qu'elle inclut a été instituée, via la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, en une vaste réglementation en matière d'asile, qui complique l'expulsion effective des demandeurs d'asile déboutés. Cette réglementation a entre autres fortement assoupli la condition selon laquelle le demandeur d'asile devait courir un danger personnel. L'application individuelle de la convention a été remplacée par une approche plus groupée.

Il suffit d'appartenir à un groupe défini pour pouvoir prétendre à la protection, indépendamment de la question de savoir si l'on court le danger à titre personnel ou non. La protection offerte par la Convention relative au statut des réfugiés s'est en outre vu adjoindre par l'UE la protection dite subsidiaire : « la protection subsidiaire est accordée à celui qui ne peut être reconnu réfugié mais qui encourt un risque réel d'atteintes graves en cas de retour dans son pays d'origine ».⁵ La réglementation de fait est largement issue de la jurisprudence de la Cour européenne de Justice et de la Cour européenne des droits de l'homme. (Bossuyt, 2022)

⁴ La Convention relative au statut des réfugiés proprement dite ne s'appliquait qu'aux réfugiés antérieurs à 1951 et originaires d'Europe. Le protocole a levé ces restrictions géographiques et temporelles. À noter que certains pays ont ratifié la convention mais pas le protocole.

⁵ Par risque d'atteintes graves, on entend notamment l'existence de la peine de mort dans le pays d'origine.

Bien que les réfugiés et le droit d'asile fassent l'objet d'une certaine attention depuis plusieurs années, il est loin d'être certain que les médias aient donné aux citoyens une image exacte de ce que recouvre précisément ce droit et sur quoi il repose. La confusion entre « demandeurs d'asile », « réfugiés », « migrants », « migrants illégaux » est monnaie courante dans les informations diffusées. Le questionnaire définissait l'asile en ces termes : « [Les questions suivantes concernent l'asile. Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont fui leur pays parce qu'elles s'y sentaient menacées et qui demandent de pouvoir s'établir en Belgique](#) ».

5.2 soutien au droit d'asile

Trois questions différentes ont été posées afin de mesurer le soutien au droit d'asile. L'une d'elles renvoie à l'idée générale de l'asile et de la protection, une autre porte directement sur les demandeurs d'asile présents dans notre pays. Il est probable que le soutien à l'asile soit plus important dans le second cas – avec la connotation d'une confrontation avec les demandeurs d'asile présents – que dans le premier. Dans le premier cas, on juge un principe, dans le second il est concrètement question de personnes qui cherchent une protection en Belgique. La troisième question, enfin, s'enquiert du nombre de réfugiés que l'on peut accueillir en provenance d'Europe ou d'ailleurs, allant d'un nombre illimité à absolument aucun.

La première question était formulée comme suit : « [Notre pays ne peut pas assumer la responsabilité de la protection des ressortissants d'autres pays, même s'ils ont dû fuir les persécutions ou la guerre](#) ».

28% soutiennent (totalement) cette thèse, 37% la rejettent (totalement). Nous pouvons déduire de cette question que 37% de la population soutient le droit à l'asile, que 28% le rejette et qu'une large partie (35%) est indécise ou adopte une position neutre. Ce rapport (37% pour l'asile, 28% contre) traduit une opinion publique plutôt fragile sur la question. Aux Pays-Bas, la même question avait été soumise à la population en 2019. 27% était (tout à fait) d'accord avec cette affirmation. (Clingendael, o.c.) Il n'y a donc pas de différence entre l'attitude des habitants des Pays-Bas et de la Belgique à cet égard.

Les hommes souscrivent davantage à cette thèse – rejet du droit d'asile – que les femmes (31% contre 25%). Selon l'âge, on assiste à une légère hausse de l'assentiment à cette proposition, bien qu'une inflexion se dessine au-delà de 60 ans. Chez les étudiants, 18% rejettent le droit d'asile tel que formulé dans la question, de même que 24% des jeunes de moins de 30 ans ; une proportion qui atteint 32% chez les personnes âgées de 51 à 60 ans, avant de redescendre à 28% passé cette tranche d'âge. Les différences sont bien marquées selon le degré de qualification (39% des diplômés du primaire, 22% des diplômés du supérieur). On retrouve plus ou moins le même rapport entre les défavorisés et les privilégiés (36% contre 25%). Fait étonnant : la position des personnes d'origine marocaine/turque diffère peu de celle des autochtones par rapport à cette affirmation (avec 26% de pour et 33% de contre). Le soutien à l'asile tel que mesuré par cette question se révèle plus large parmi les néerlandophones que parmi les francophones. 25% des néerlandophones contre 32% des francophones sont d'avis que la Belgique ne peut être responsable de la protection dans le cadre de l'asile.

tableau 20

« notre pays ne peut pas assumer la responsabilité de la protection des ressortissants d'autres pays, même s'ils ont dû fuir les persécutions ou la guerre » (parts)

	d'accord	pas d'accord
total	28	37
vlaams belang	47	17
ptb	37	34
ps	36	26
mr	31	36
n-va	30	35
défi	30	42
les engagés	26	46
ecolo	22	47
pvda	21	48
open vld	19	51
cd&v	19	45
groen	13	61
vooruit	9	59

Ceux qui rejettent le droit d'asile sur base de cette question ne forment la majorité dans aucun des électorats. L'électorat du Vlaams Belang s'en approche néanmoins avec 47% de personnes qui appuient la thèse. Après le Vlaams Belang, ce sont le PS et le PTB qui affichent les plus grands taux d'approbation, deux partis de gauche. Ce sont les trois seuls partis dans lesquels les détracteurs de l'asile sont plus nombreux que les défenseurs. Cela démontre une fois de plus que la problématique de la migration au sens large, et en particulier celle de l'asile, dépasse clairement la logique gauche-droite. Au sein des familles politiques libérale, verte, socio-démocrate et d'extrême gauche, les partis néerlandophones sont à chaque fois clairement plus pro-asile que les francophones (chez Groen, 13% rejettent le droit d'asile, chez Ecolo 22% ; Open Vld 19% et MR 31% ; PVDA 21% et PTB 37% ; Vooruit 9% et PS 36%). Remarquez que l'électorat de la N-VA (30%) est, sur base de cette affirmation, plus favorable à l'asile que celui du PS et du PTB, et au même niveau que celui du MR. C'est la famille politique des Verts qui est globalement la plus favorable à l'asile. En tant qu'électorat de parti individuel, ce sont les électeurs de Vooruit qui le sont.

La deuxième question porte sur les demandeurs d'asile déjà présents en Belgique : « Toute personne qui demande l'asile en Belgique et y a droit doit pouvoir rester ici et être protégée ». Évoquer l'image des demandeurs d'asile présents augmente en effet le soutien à l'asile. Une majorité, 51%, se déclare d'accord ou entièrement d'accord avec cette thèse. 17% se dit en (total) désaccord. Abordée sous cet angle, l'opinion publique en faveur de l'asile est nettement plus forte. Seule une majorité très serrée (51%) se prononce explicitement en faveur, mais à peine 17% se dit explicitement contre. Les défenseurs sont donc trois fois plus nombreux que les détracteurs.

Interrogés à ce propos, les hommes sont un peu plus favorables à l'idée que les femmes (resp. 53 et 49%). On observe à nouveau un soutien en recul à mesure que l'âge augmente, mais avec une inflexion à 60 ans. De 65% chez les étudiants et 52% chez les moins de 30 ans jusqu'à 45% chez les 51-60 ans, pour remonter à 57% chez les plus de 60 ans. Ici aussi, les divergences entre degrés de qualification sont considérables, avec 42% des diplômés du primaire et 57% des diplômés du supérieur qui se prononcent pour l'asile lorsqu'on évoque les demandeurs d'asile présents en Belgique. Une part qui atteint même 64% chez les masters. Tout logiquement, les divergences sont bien perceptibles entre défavorisés (40%) et privilégiés (58%). Contrairement à la question précédente, il n'y a plus de divergence entre néerlandophones et francophones (52 et 53%). Les écarts sont nets en fonction de l'origine ethnique. Les répondants d'origine belge partagent dans 50% des cas l'affirmation qui leur est soumise, les répondants d'origine marocaine/turque dans 65% des cas.

Dans dix des treize électors distincts, c'est une majorité explicite qui est acquise à cette affirmation. Dans deux des trois exceptions (DéFI et N-VA), les partisans représentent 49%, soit plusieurs fois les membres de ces électors qui ne sont pas d'accord. La seule exception est en fait l'électorat du Vlaams Belang, dont seuls 29% estiment que les demandeurs d'asile qui sont présents en Belgique et y ont droit doivent également bénéficier de la protection et 36% ne partagent pas cette opinion. Les partis néerlandophones au sein des familles politiques verte, libérale, socio-démocrate et d'extrême gauche sont à nouveau plus favorables à l'idée que leurs partis frères francophones (Groen 71% contre Ecolo 62% ; Vooruit 64% contre PS 56% ; Open Vld 60% contre MR 54% ; et PVDA 57% contre PTB 52%).

La troisième question, enfin, sonde l'opinion sur la capacité d'accueil de la Belgique. Suite à la crise en Ukraine notamment, nous avons scindé la question selon que les réfugiés proviennent de l'Europe ou d'ailleurs : « Selon vous, combien de réfugiés ne venant pas d'Europe la Belgique peut-elle accueillir chaque année ? » et « Selon vous, combien de réfugiés venant d'Europe la Belgique peut-elle accueillir chaque année ? ».

À titre informatif : en 2021, près de 26.000 personnes ont introduit une demande de protection internationale auprès de l'Office des Étrangers. (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, 2022)

tableau 21

selon vous, combien de réfugiés venant d'Europe et d'ailleurs la Belgique peut-elle accueillir chaque année ? (parts)

	extérieurs à l'Europe	venant d'Europe
pas de plafond	23	26
+10.000	7	9
5-10.000	6	17
1-5.000	15	17
500-1.000	11	9
-500	8	8
aucun réfugié	21	14

L'opinion publique est fortement divisée sur la capacité d'accueil des réfugiés. Pour une minorité significative (environ un quart), il ne peut pas y avoir de plafond en la matière. Mais pour une minorité également significative, quoique moins importante, la Belgique ne doit accueillir absolument aucun réfugié et donc faire table rase des obligations internationales. Ces chiffres révèlent en effet une tolérance légèrement plus marquée à l'égard réfugiés européens. Il y a un peu plus de répondants qui rejettent l'idée d'un plafond pour les réfugiés européens (resp. 26% et 23%). Il y a surtout moins de répondants qui disent ne pas vouloir accueillir de réfugiés (resp. 14% pour les réfugiés en provenance de l'Europe, 21% pour les réfugiés extérieurs à l'Europe). Ces 14% correspondent quasiment à la proportion plaidant en faveur des frontières fermées (15%). On pourrait imaginer qu'il existe un groupe défavorable aux demandeurs d'asile mais éventuellement ouvert à d'autres migrants (par ex. pour raisons économiques), mais ce groupe s'élève tout au plus à 6% (15% en faveur de la fermeture des frontières contre 21% en faveur du rejet de tout demandeur d'asile). À l'inverse, on pourrait également supputer qu'il existe un groupe qui ne souhaite pas de plafond pour les demandeurs d'asile sans pour autant être en faveur de l'ouverture des frontières. Mais ce groupe-là aussi s'élève tout au plus à 7% (16% pour l'ouverture des frontières vs. 23% contre un plafond pour les demandeurs d'asile non européens).

Les différences entre les groupes ne confirment pas toujours les attentes. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rejeter le plafond mais la proportion qui ne souhaite pas accueillir de réfugiés est en revanche égale. Par rapport à l'âge, les chiffres sont un peu plus difficiles à

interpréter. La proportion de répondants hostiles à l'idée d'un plafond augmente – contrairement à ce que l'on pourrait croire – jusqu'à l'âge de 50 ans avant de redescendre. Mais on observe la même progression chez ceux qui ne souhaitent pas accueillir de réfugiés, même si la tendance s'infléchit à nouveau au-delà de 60 ans. Plus on avance en âge, plus on peut donc parler d'une forme de polarisation.

Les degrés de qualification révèlent en revanche une tendance très nette. Les diplômés du primaire sont nettement moins favorables à l'idée de supprimer tout plafond et soutiennent davantage que leurs homologues du supérieur la thèse selon laquelle la Belgique ne devrait pas accueillir de réfugiés (resp. 19 et 28% en ce qui concerne le plafond et 31% et 12% en ce qui concerne le refus de tout réfugié (extérieur à l'Europe)). Une tendance que l'on peut largement étendre aux défavorisés vs. privilégiés. L'écart est à ce titre particulièrement tangible au niveau de ceux qui ne souhaitent pas accueillir de réfugiés (resp. 34% des défavorisés et 13% des privilégiés pour ce qui est des réfugiés non européens). Quant au refus de tout plafond, il ne révèle par contre qu'un écart limité (resp. 21 et 24%).

Même constat du côté des réponses selon l'origine ethnique. En ce qui concerne le refus d'un plafond pour les réfugiés non européens, l'écart entre les répondants d'origine belge et marocaine/turque est plutôt réduit (21% pour les premiers, 25% pour les seconds). La différence est surtout perceptible parmi ceux qui ne veulent pas accueillir de réfugiés, avec un taux d'à peine 4% chez les répondants d'origine turque/marocaine. Les francophones sont plus favorables à l'idée de n'imposer aucun plafond pour les réfugiés non européens (28% contre 19% de néerlandophones) et moins favorables à celle de n'accueillir aucun réfugié (17% contre 24%).

tableau 22

« il ne peut pas y avoir de plafond au nombre de réfugiés que la Belgique accueille versus la Belgique ne doit accueillir aucun réfugié (venant d'Europe et d'ailleurs) » (parts)

	réfugiés non européen		réfugiés européens	
	pas de plafond	aucun	pas de plafond	aucun
total	23	21	26	14
les engagés	38	9	36	4
groen	36	3	36	3
ecolo	35	10	35	7
ptb	29	17	31	11
pvda	28	10	30	5
cd&v	27	10	29	9
vooruit	26	11	31	7
ps	25	16	29	11
mr	20	13	25	8
défi	19	22	23	14
open vld	19	11	22	6
n-va	9	27	15	12
vlaams belang	5	53	8	39

Il n'est désormais plus étonnant de constater une forte divergence d'opinions entre les divers électorats politiques. Ce qui frappe en revanche, c'est qu'en plus du Vlaams Belang, qui affiche presque toujours un profil à part, la N-VA se démarque elle aussi sur ce point. Il n'est pas rare que les scores de la N-VA soient relativement proches de la moyenne globale, or ce n'est pas le cas ici. Ce qui n'empêche par ailleurs pas les deux partis d'afficher des scores respectifs encore très différents pour ce thème aussi. La proportion d'électeurs du Vlaams Belang qui ne souhaitent pas accueillir de réfugiés non européens s'élève à 53% (européens 39%). Côté N-VA, elle s'élève à 27% (européens 12%), c.-à-d. clairement au-dessus de la moyenne globale mais seulement la moitié du score du Vlaams Belang.

C'est une fois de plus la famille politique verte qui se montre la plus favorable à l'asile. C'est aussi la seule famille à ne faire quasiment aucune distinction entre les réfugiés européens et non européens. Tous les autres partis, y compris ceux qui prônent la solidarité internationale comme valeur, opèrent une distinction, quoique rarement explicite. Le parti qui opère la plus nette distinction entre réfugiés européens et non européens est la N-VA. 27% de l'électorat estime que la Belgique ne doit pas accueillir de réfugiés non européens. Cette proportion descend à 12% pour les réfugiés européens. Bien que les francophones soient globalement plus favorables à l'asile – selon cette méthode d'interrogation –, ce n'est pas le cas pour les familles politiques verte, bleue et rouge distinctes, où les électorats des partis néerlandophones se montrent, quoique de façon peu marquée, plus favorables au droit d'asile.

Si l'on analyse la configuration des électorats en termes d'accès à l'asile d'une part, et de position en faveur de l'ouverture ou de la fermeture des frontières d'autre part, on remarquera à quel point les différences entre les deux sont généralement limitées, à l'instar des résultats pour l'ensemble de la population. 15% sont pour la fermeture des frontières, 21% ne veulent pas de demandeurs d'asile – une différence de 6 pp. C'est au sein du Vlaams Belang que l'on observe de loin le plus gros écart, avec 30% de répondants en faveur de la fermeture des frontières et 53% pour le rejet de tout demandeur d'asile. Un autre résultat remarquable est à épingler dans la famille politique des Verts : chez Ecolo comme chez Groen, la proportion de répondants rejetant tout demandeur d'asile est inférieure à celle qui souscrit totalement à la migration zéro. Chez Groen, 13% sont en faveur d'une migration zéro et 3% pour un rejet de l'asile ; chez Ecolo, ces proportions s'élèvent à 17% et 10%.

Si l'on prend les résultats des trois questions, la bonne conclusion semble être que l'asile fait consensus, mais un consensus fragile. Une nette majorité souhaite que les demandeurs d'asile qui sont présents en Belgique et ont droit à l'asile, l'obtiennent. Lorsqu'on évoque le droit d'asile et le devoir de protection en termes plus généraux, ce n'est pas une majorité serrée mais à peine 37% qui les soutiennent explicitement. Quant à savoir s'il faut oui ou non instaurer un plafond en matière d'accueil de réfugiés (non européens) – ce qui est contraire à la Convention relative au statut des réfugiés –, seuls 23% sont opposés à un tel plafond, 21% vont jusqu'à affirmer explicitement ne pas vouloir accueillir de réfugiés.

comparaison internationale

Les habitants de ce pays sont-ils plus ou moins critiques/négatifs à l'égard des demandeurs d'asile qu'à l'étranger ? Une étude d'Ipsos réalisée à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés nous fournit quelques données à ce propos. Elle révèle que 31% des habitants de la Belgique estiment que les frontières devraient être fermées aux demandeurs d'asile. Cette proportion est sensiblement plus élevée que dans la présente étude, sans doute en raison d'une formulation différente de la question. Mais c'est la comparaison avec d'autres pays qui est intéressante de ce point de vue. Qu'en ressort-il ? La Belgique ne s'écarte pas des résultats enregistrés aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne ou en Suisse. Même les U.S.A. (34%) et l'Australie (29%) donnent des chiffres avoisinants. En Europe, la Pologne (17%) et l'Espagne (22%) se situent nettement en deçà et la Suède (40%) nettement au-dessus. (Ipsos, 2022)

5.3 le soutien à l'asile menacé

Une critique souvent formulée à l'encontre du droit d'asile est qu'on en abuse pour rendre possible, voire favoriser la migration illégale, et que les demandeurs d'asile déboutés, qui devraient retourner dans leur pays, ne le font généralement pas et disparaissent dans l'illégalité.

Plusieurs questions ont été posées afin de vérifier dans quelle mesure cette critique est partagée par la population.

L'affirmation « J'ai l'impression que l'on abuse actuellement du droit d'asile pour entrer en Europe et pour rester ensuite illégalement dans l'un des États membres » remporte 55% d'adhésion (totale) et 12% de désapprobation (totale). Pour chaque personne qui n'est pas d'accord avec cette affirmation, il y en a près de cinq qui y adhèrent.

Les différences entre groupes de population sont conformes aux attentes. Les hommes sont un peu plus d'accord que les femmes avec l'affirmation proposée (58 contre 53%). L'adhésion augmente également en proportion de l'âge (de 28% chez les étudiants et 36% chez les -30 ans à 67% chez les plus de 50 ans). Les différences selon la qualification sont un peu plus limitées, avec des scores allant de 61% parmi les diplômés du primaire à 51% chez ceux du supérieur (46% chez les masters). Les divergences entre défavorisés et privilégiés sont similaires (49% et 62%).

En fonction de l'origine ethnique, en revanche, les écarts sont importants avec 59% pour l'origine belge et 23% pour l'origine marocaine/turque. Les néerlandophones sont un peu plus nombreux à se rallier à cette affirmation que les francophones (58% contre 53%).

Les électorats politiques sont une fois de plus divisés. L'adhésion n'est plutôt limitée que dans deux électorats, Ecolo et Groen, qui affichent tous deux 29%. Dans ces électorats, le groupe qui rejette l'affirmation est au moins aussi important (Ecolo 32%, Groen 30%). C'est dans les électorats du Vlaams Belang, de la N-VA et du MR que l'on trouve les plus larges proportions estimant que l'on abuse de l'asile pour favoriser la migration illégale, respectivement 77%, 75 et 70%.

Afin de vérifier dans quelle mesure l'échec de la politique de retour mine le consensus en faveur de l'asile, l'affirmation suivante a été présentée : « Nous ne pouvons plus accorder l'asile parce que des personnes dont la demande a été rejetée et qui sont expulsées restent malgré tout dans notre pays ». 43% des répondants sont (totalement) d'accord, 17% en total désaccord.

Il s'agit d'une affirmation radicale puisqu'on affirme : « nous ne pouvons plus accorder l'asile ». Même une thèse aussi radicale remporte les suffrages de 43% des répondants, soit 2,5 fois plus que ceux qui s'y opposent. Cela signifie que non seulement un grand groupe estime qu'il est question d'abus, mais aussi qu'il faut les combattre énergiquement.

Les différences entre groupes de population sont les mêmes que celles relevées plus haut. L'affirmation est davantage partagée par les hommes, les diplômés du primaire et les défavorisés et augmente nettement

avec l'âge. De même, l'écart lié à l'origine ethnique est à nouveau non négligeable. Les personnes d'origine turque et marocaine sont particulièrement peu nombreuses à soutenir cette affirmation.

Les écarts entre électorats sont également de même nature que ceux suscités par l'affirmation précédente.

tableau 23

« on abuse du droit d'asile » et « fin à l'asile car on en abuse » (part des d'accord)

	abus de l'asile	fin à l'asile suite aux abus
total	55	43
vlaams belang	77	65
n-va	75	54
mr	70	54
défi	62	53
ptb	59	48
open vld	51	41
ps	49	46
pvda	49	32
vooruit	48	31
les engagés	47	32
cd&v	45	36
ecolo	29	27
groen	29	24

5.4 modalités de la politique en matière d'asile

Les répondants se sont vu proposer plusieurs affirmations destinées à vérifier le type de politique d'asile qu'ils préconisent. Le tableau 24 les classe selon le soutien dont elles bénéficient. De très nombreuses propositions récoltent une majorité explicite de plus de 50%. D'autres ont le soutien de plus de 40% des interrogés, ce qui signifie, au vu de la proportion d'indécis, que les défenseurs sont nettement plus nombreux que les détracteurs.

Le grand souci des gens s'avère être qu'un trop grand nombre de demandeurs d'asile atteignent la Belgique et que les demandeurs d'asile déboutés ne retournent volontairement ou ne peuvent être renvoyés que dans une très faible mesure. 61% se prononcent en faveur d'un accueil dans la région, seulement 8% ne considèrent pas cette mesure comme une solution pour voir affluer moins de demandeurs d'asile en Belgique. La même inquiétude se reflète dans l'adhésion à la proposition d'appliquer le principe du pushback.

La réglementation actuelle prévoit que l'on analyse la demande d'asile des personnes qui se présentent à la frontière ou se trouvent sur le territoire d'un État membre et y demandent l'asile. Une large majorité (57%) préférerait appliquer cette règle et renvoyer les individus directement dans des pays où ils ne courent pas de danger. À peine 12% se prononcent contre cette proposition. Proposition qui revient en fait à classer davantage de pays comme « sûrs » ou à renvoyer les gens dans des pays où le statut de réfugié n'est accordé qu'à un petit nombre de résidents. Un questionnaire ne permet pas d'élaborer techniquement des mesures. Il est clair qu'une large majorité d'habitants de la Belgique souhaitent un mécanisme de sélection qui permette de refouler aux frontières les demandeurs d'asile qui ont très peu de chances d'obtenir l'asile et de les renvoyer directement ou rapidement.

tableau 24

caractéristiques de la politique d'asile souhaitée (parts)

	d'accord	pas d'accord	d'accord NL	d'accord FR
mesures ayant le soutien de plus de 50% de la population				
pour devoir accueillir moins de réfugiés en Belgique, il faut assurer un accueil et une protection adéquats dans les régions d'où viennent ces personnes	61	8	68	54
si le pays d'origine de demandeurs d'asile déboutés ne veut pas les reprendre, il doit être sanctionné	61	8	65	56
les demandeurs d'asile qui arrivent en Europe ou dans notre pays depuis des pays où ils ne sont pas en danger doivent être reconduits à la frontière	57	12	60	54
les réfugiés qui obtiennent l'asile ne devraient être autorisés à rester en Belgique que temporairement, jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays en toute sécurité	55	12	60	50
les demandeurs d'asile qui n'ont pas obtenu l'asile doivent rester dans un centre fermé jusqu'à leur expulsion	50	18	58	41
mesures ayant le soutien de 40 à 49% de la population				
les budgets consacrés à l'accueil, au logement et aux soins des demandeurs d'asile devraient (nettement) diminuer par rapport à aujourd'hui	42	21	47	36
les demandes d'asile de personnes ne venant pas d'Europe doivent aussi être examinées hors d'Europe	41	18	38	44
mesures ayant le soutien de moins de 40% de la population				
nous devons donner l'asile aux Européens, comme les Ukrainiens, mais pas aux personnes ne venant pas d'Europe	20	45	20	20

Une autre manière d'atteindre le même objectif consisterait à examiner hors de l'Europe les demandes d'asile de personnes ne venant pas d'Europe. 41% y sont favorables, seulement 18% s'opposent à l'idée.

L'autre grande inquiétude est que les personnes déboutées ne quittent que rarement le pays dans la pratique. Pas moins de 61% adhèrent à l'idée de sanctionner lourdement les pays qui ne reprennent pas leurs demandeurs d'asile déboutés. Seuls 8% s'opposent à cette mesure. La même inquiétude se reflète dans la proposition de garder en centres fermés les personnes dont la demande d'asile a été refusée, et ce jusqu'à leur expulsion. 50% des interrogés sont favorables à cette mesure, 18% s'y opposent.

On note en outre une nette majorité, 55% contre 12%, favorable à l'idée de rendre temporaires le statut de réfugié et la protection subsidiaire, jusqu'à ce que les personnes concernées puissent retourner dans leur pays en toute sécurité.

Enfin, une tranche importante de la population (41%) est d'avis qu'il faut investir moins dans l'accueil, les soins et le logement des demandeurs d'asile que ce n'est actuellement le cas. 21% estiment que ces dépenses peuvent augmenter ; 38% pensent qu'elles peuvent rester à leur niveau actuel.

Les différences entre les divers groupes de population suivent largement le modèle connu. Les hommes sont généralement plus enclins à soutenir les mesures plus strictes que les femmes. Même constat pour les

diplômés du primaire et les défavorisés. On retrouve également de grands écarts entre les répondants d'origine belge et les autres.

Comme toujours, les divergences entre les électors ne sont pas des moindres. Ecolo et Groen sont clairement les partis qui, globalement, sont les moins enclins à soutenir les mesures plus strictes, mais même dans ces partis, la moitié de l'électorat se prononce en faveur d'un accueil plus soutenu dans la région d'origine des réfugiés afin de réduire leur nombre en Belgique. Pour le reste, les mesures plus strictes formulées autrement recueillent plus de partisans que de détracteurs dans ces partis. En matière d'asile temporaire, par exemple, 37% et 30% (resp. Ecolo et Groen) se disent pour, 24% contre. Quant à l'application de sanctions à l'égard des pays qui ne souhaitent pas reprendre les demandeurs d'asile déboutés, elle recueille les faveurs de 38% (Ecolo) et 36% (Groen) et la désapprobation respective de 18% et 16%.

Ce sont les électors du Vlaams Belang et de la N-VA qui comptent le plus de partisans des mesures strictes. L'écart entre ces deux électors est quasiment inexistant sur ce point, alors que nous avons fréquemment dégagé des écarts de taille plus haut dans ce rapport. Les électeurs du Vlaams Belang sont par exemple plus favorables à l'abolition du droit d'asile (surtout pour les réfugiés non européens). Autre détail intéressant : l'électorat du PTB est systématiquement plus sévère que celui du PS. C'est le cas autant pour l'asile temporaire que pour l'accueil dans la propre région, l'examen des demandes d'asile hors de l'Europe, la sanction des pays

d'origine qui ne reprennent pas les déboutés et la reconduite à la frontière des réfugiés venant de pays où ils ne sont pas en danger.

Il y a aussi plusieurs mesures qui suscitent davantage de rejets que de soutiens. Radical est le rejet de la proposition de limiter l'asile aux Européens, comme initialement prévu par la Convention relative au statut des réfugiés. Seuls 20% des répondants soutiennent cette proposition, tandis que pas moins de 45% la rejettent.

De manière générale, l'adhésion à un durcissement de la politique d'asile est plus marquée côté néerlandophone que francophone. La seule exception étant que les francophones sont plus nombreux à être acquis à l'idée de traiter les demandes d'asile des non-Européens hors de l'Europe. Les divergences sont néanmoins pour la plupart insignifiantes dans la mesure où certaines mesures bénéficient d'une solide majorité des deux côtés de la frontière linguistique et où d'autres sont rejetées par une nette majorité des deux côtés. Ceci à deux exceptions près. Le placement en centre fermé des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée, jouit de la préférence de 58% des néerlandophones et 41% des francophones. Et 47% des néerlandophones estiment qu'il faut consacrer moins de dépenses à l'accueil, aux soins et au logement des demandeurs d'asile, contre 36% des francophones.

5.5 le consensus en matière d'asile

Un sondage plutôt détaillé nous révèle que le consensus en faveur de l'asile est une variable et ne se résume pas à un clivage entre les pour et les contre. Le soutien à l'asile, ou son absence, peut varier du rejet radical du droit jusqu'à la proposition de restreindre ce droit en passant par l'absence d'adhésion au principe de protection tel que formulé dans la Convention relative au statut des réfugiés ou encore le soupçon d'abus du droit et le prétexte de l'abus pour le rejeter. Le tableau 25 fait apparaître cette variation et montre comment elle se traduit dans les différents électors.

tableau 25

consensus sur l'asile, selon le groupe linguistique et l'électorat de parti (parts)

	total		partis verts		chrétiens démocrates		partis de gauche			partis de droite			partis nationalistes		
	nl	fr	groen	ecolo	cd&v	les engagés	voorruit	pvda	ptb	ps	open vld	mr	défi	n-va	vlaams belang
nous n'acceptons plus de demandeurs d'asile, même s'ils viennent d'Europe	14	15	3	10	4	7	7	5	11	11	6	8+	14	12	39
nous n'acceptons plus de demandeurs d'asile ne venant pas d'Europe	21	23	3	7	10	9	11	10	17	16	11	13	22	27	53
notre pays ne peut pas assumer la responsabilité de la protection des ressortissants d'autres pays, même s'ils ont dû fuir les persécutions et la guerre	28	25	13	22	19	26	9	21	37	6	19	31	30	30	47
nous ne pouvons plus accorder l'asile parce que des personnes dont la demande a été rejetée et qui sont expulsées restent malgré tout dans notre pays	43	44	24	27	36	32	31	32	48	46	41	54	53	54	65
J'ai l'impression que l'on abuse du droit d'asile pour entrer en Europe et pour rester ensuite illégalement dans un des États membres	55	58	30	29	45	47	48	49	59	50	51	70	62	75	75
nous n'acceptons plus de réfugiés ou imposons un plafond au nombre de réfugiés ne venant pas d'Europe	77	81	6	65	73	62	74	72	71	75	81	80	81	91	95

Au niveau de la population totale, 14% ne veut plus autoriser l'accès à notre pays aux demandeurs d'asile, même s'ils viennent d'Europe. 21% ne veut plus laisser entrer de demandeurs d'asile ne venant pas d'Europe. 28% estime que notre pays ne peut assumer la responsabilité de l'octroi de l'asile. 43% est d'avis que nous ne pouvons plus accorder l'asile parce que les demandeurs d'asile déboutés ne sont pas assez nombreux à retourner dans leur pays. 55% a l'impression que l'on abuse du droit d'asile pour migrer illégalement. 77% veut soit mettre un stop à l'accueil des demandeurs d'asile soit imposer un plafond au nombre de demandes d'asile qui peuvent être introduites. Nous observons la même évolution décroissante du consensus en faveur de l'asile dans tous les électorsats à mesure que l'on sonde leur opinion sur les abus ou l'idée d'introduire un plafond, étant entendu que le consensus est bien supérieur dans certains groupes électoraux que dans d'autres.

Globalement, le droit d'asile est légèrement mieux accueilli par les francophones que par les néerlandophones, sauf en ce qui concerne le principe général : les francophones sont plus nombreux que les néerlandophones à estimer que notre pays ne peut assumer la responsabilité de l'octroi de l'asile.

Du côté des partis, le soutien le plus massif en faveur de l'asile émane de Groen, Ecolo, Vooruit et des partis d'inspiration chrétienne, CD&V et Les Engagés. Le consensus en faveur de l'asile est fragile dans les électorsats du MR, du PS, de DéFI et de la N-VA. L'asile essuie un avis très critique de la part de l'électorsat du Vlaams Belang.

5.6 quelle politique d'asile a la préférence d'une majorité de la population ?

Il est clair qu'une large majorité ne veut pas limiter le droit d'asile aux Européens.

Une majorité souhaiterait que l'on mise davantage sur un accueil dans la région, une mesure explicitement axée sur la réduction du nombre de demandes d'asile en Belgique. L'accord migratoire UE-Turquie est une politique qui s'inscrit dans ce cadre. Il est clair que la population réclame davantage d'accords effectifs de ce type avec des pays situés dans les régions d'où proviennent les demandeurs d'asile.

Une large majorité émet également une préférence pour un droit d'asile temporaire, qui prévoirait le retour des personnes dans leur pays dès que le danger est écarté. Il est clair que d'aucuns interprètent le droit d'asile comme un droit à la protection, et non comme un canal de migration. La protection doit selon eux être offerte tant qu'elle est nécessaire. Ce qui implique la demande de voir se développer une politique de retour dès que le pays d'origine ou des parties de celui-ci sont suffisamment sûrs. La préférence pour le caractère temporaire de l'asile est évidente. La manière dont cette politique de retour pourrait effectivement prendre forme est évidemment une tout autre question, qui nécessitera de prendre en compte la durée du séjour en Belgique et le degré d'intégration dans cette société.

Il est clair que la préférence pour certaines mesures est dictée par la conviction qu'une fois un demandeur d'asile présent sur le territoire de l'Union européenne, il est difficile de l'en faire sortir, quelle que soit la suite donnée à sa demande d'asile. C'est pourquoi une majorité plaide pour que l'on traite hors de l'Europe les demandes d'asile des personnes extérieures à l'Europe. Ce qui nous renvoie aux tentatives entreprises actuellement par le Danemark et la Grande-Bretagne et inspirées de la politique qui a été ou est menée par les États-Unis et l'Australie, ainsi qu'à la proposition de la Commission européenne d'opérer une première sélection extraterritoriale des demandeurs d'asile. Dans ce dernier cas, une partie du territoire des États membres serait considérée comme extraterritoriale de manière à ce que les demandeurs d'asile puissent, au terme d'une première sélection, être reconduits de là, sans que cela puisse être qualifié de pushback. Il est clair que la population belge est largement favorable à un traitement des demandes d'asile en dehors du territoire des États membres.

La même inquiétude qui inspire la préférence pour un traitement extraterritorial de la demande d'asile se déduit du soutien témoigné à la proposition de placer en centre fermé, jusqu'à leur expulsion, les demandeurs d'asile à qui l'asile est refusé, mais aussi du soutien écrasant accordé au « sanctionnement lourd » des pays d'origine qui ne veulent pas reprendre leurs demandeurs d'asile déboutés. Un certain degré de désespoir se dégage du large soutien à ces propositions. La capacité d'accueil en centres fermés dont on dispose pour ce faire est en effet absente. C'est également le cas

pour la proposition de renvoyer directement dans le pays d'où ils viennent les demandeurs d'asile en provenance d'un pays sûr. Ici aussi s'en dégage le souhait de mettre un frein à la pratique qui consiste à demander l'asile pour être admis à la procédure une fois arrivé sur le territoire d'un État membre européen. Dans de très nombreux cas, ces pratiques sont le fait de personnes qui n'ont pas ou extrêmement peu de chances de se voir octroyer l'asile. Elles offrent néanmoins aux demandeurs d'asile la possibilité de disparaître dans l'illégalité. En cas de refus de l'asile, il n'est nullement question, dans de très nombreux cas, d'un retour dans le pays d'origine. Le souhait d'y mettre un terme est clair et ressort également du large soutien accordé aux affirmations proposées. Le renvoi direct vers un pays sûr, comme le formule l'une des affirmations, n'est toutefois pas possible sans un profond remaniement de la réglementation et de la jurisprudence européennes. Il est clair qu'une majorité de la population souhaite une telle modification. Si les autorités nationales n'y arrivent pas, il est relativement probable que l'insatisfaction de la population augmentera, et que le soutien au droit d'asile s'estompera.

Épinglons encore le souhait de quatre répondants sur dix de consacrer moins de budget à l'accueil, au logement et aux soins des demandeurs d'asile. C'est un sujet sensible qui est abordé ici, dans la mesure où une politique d'asile et de migration appropriée n'est pas réalisable dans le monde actuel sans y consacrer de lourds investissements. Le débat sur la question serait néanmoins facilité par une estimation fiable des coûts de l'asile et de la migration illégale, du coût du traitement

des demandes d'asile, du règlement des litiges liés à ces demandes, des coûts du logement et des soins, des soins médicaux et autres coûts que représentent les demandeurs d'asile et les migrants illégaux, notamment en termes de services de sécurité et de sécurisation directement liés à la migration illégale et à la « transmigration ». À la lumière d'une estimation sérieuse de ces coûts, le débat pourrait également s'ouvrir sur la pertinence financière d'alternatives. Que pourrait-on faire par exemple avec un tel budget pour l'accueil dans la région, lequel bénéficie d'un large consensus parmi les habitants de ce pays ?

Il est clair que la fragilité du consensus en matière d'asile est principalement liée, d'une part à l'usage et à l'usage abusif de l'asile comme canal d'immigration illégale, et d'autre part à l'échec de la politique de retour. Sans parler des questions que soulève la durée quasi indéterminée dans les faits du statut de réfugié ou de protégé subsidiaire.

06

la migration illégale

6.1 ouverture des frontières ?

La notion de « migration illégale » en soi est sujette à controverse. Certains sont en faveur de l'ouverture des frontières. Pour eux, la migration ne peut pas être illégale. La proportion de gens qui se reconnaissent dans cette affirmation est de 16%, comme l'a déjà révélé ce rapport. Une claire minorité donc, mais une proportion loin d'être négligeable. La thèse selon laquelle personne ne serait favorable à l'ouverture des frontières est manifestement fautive. Dans le chapitre précédent, nous avons précisé que le consensus fragile en faveur du droit d'asile était étroitement lié au constat qu'en cas de refus de la demande de protection, de nombreux intéressés disparaissent dans l'illégalité. L'asile est alors de moins en moins perçu comme un vecteur de protection mais comme une porte d'accès à l'illégalité, avec toutes les conséquences négatives qui en découlent.

6.2 que faire des illégaux présents ?

Globalement, la position de la population de Belgique à l'égard de la migration illégale se caractérise d'une part par une préférence pour les mesures dures et fermes destinées à lutter contre la migration illégale, et d'autre part par une préférence pour une approche un peu plus souple à l'égard des illégaux présents dans le pays, à conditions qu'ils travaillent. Une configuration qui, dans certains cas, donne inévitablement lieu à des contradictions.

Dans les lignes qui suivent, nous aborderons d'abord la question du sort à réserver aux illégaux présents, ensuite nous traiterons de la manière dont l'immigration illégale devrait être gérée selon les habitants de la Belgique.

Il y a des majorités claires qui plaident pour rendre punissable la présence illégale dans le pays (56% de pour et 15% de contre) et pour ne jamais régulariser les personnes qui sont entrées illégalement dans le pays (52% de pour et 18% de contre). Près d'une majorité (49% de pour et 18% de contre) souhaiterait voir les illégaux logés dans des centres fermés jusqu'à leur expulsion du pays. Les partisans de ces dernières mesures sont sans doute un peu moins nombreux parce que les gens sont conscients que, vu le nombre d'illégaux (150.000 à 200.000 selon les estimations courantes), ce serait impossible. Malgré tout, 49% des interrogés choisissent cette option.

tableau 26

propositions relatives à la gestion des personnes qui sont illégalement présentes dans le pays (parts)

	d'accord	pas d'accord
séjourner illégalement en Belgique devrait être punissable	56	15
les personnes qui sont entrées illégalement dans le pays ou qui y séjournent illégalement après avoir été sommées de le quitter ne doivent jamais être régularisées ni obtenir de permis de séjour	52	18
les personnes qui se trouvent illégalement dans le pays devraient être placées dans un établissement fermé avant d'être expulsées	49	18
les immigrants illégaux aussi ont droit à une aide pour se loger et subvenir à leurs besoins	23	40
une personne qui est entrée illégalement dans le pays, mais qui trouve du travail et garde son emploi au moins un an doit obtenir un permis de séjour permanent	37	24
les personnes qui sont entrées illégalement en Belgique mais qui travaillent ici ont autant droit aux services sociaux que les Belges	35	31

Le soutien accordé à ces mesures varie selon le genre, l'âge, le groupe linguistique et la situation socio-économique. Le tableau 27 illustre ces différences pour l'idée de rendre punissable le séjour illégal et pour celle de s'opposer à la régularisation des personnes qui sont entrées illégalement dans le pays et ne donnent pas suite à leur expulsion.

tableau 27

« la migration illégale est punissable » et « pas de régularisation (asile) suite à une migration illégale selon les caractéristiques socio-démographiques » (part des d'accord)

		punissable	pas de régularisation
total		56	52
genre	hommes	61	58
	femmes	50	46
âge	-30 ans	40	31
	31-40 ans	46	41
	41-50 ans	54	52
	51-60 ans	64	65
	+60 ans	68	66
qualification	primaire	59	53
	secondaire	57	50
	supérieur	52	38
langue	néerlandais	63	55
	français	47	49
origine	belge, flamande, wallonne	59	48
	marocaine/turque	21	17
	européenne	49	40
	non européenne	26	23

Les femmes, les jeunes, les diplômés du supérieur, les francophones et les privilégiés se montrent globalement moins sévères à l'égard des migrants illégaux. D'importants écarts se dessinent également selon l'origine ethnique. Les autochtones sont beaucoup plus stricts que les citoyens d'origine marocaine/turque et ceux d'origine non européenne.

Comme toujours, les différences sont notables d'un électorat à l'autre. L'idée de rendre punissable le séjour illégal remporte une majorité dans six partis : PTB (50%), CD&V (54%), Open Vld (57%), MR (66%), N-VA (78%) et Vlaams Belang (85%). Dans les autres partis, la majorité n'est pas atteinte mais les partisans sont nettement plus nombreux que les détracteurs : Les Engagés (44% de pour, 24% de contre), DéFI (46% de pour, 21% de contre), PS (46% de pour, 14% de contre), PVDA (42% de pour, 28% de contre), Vooruit (48% de pour, 17% de contre). Seuls deux partis font état d'un plus grand équilibre entre défenseurs et détracteurs : Groen (38% de pour, 29% de contre) et Ecolo (30% de pour, 31% de contre).

Par rapport à cette mesure, les partis verts sont une fois de plus clairement confrontés à une grande divergence d'opinion au sein de leur électorat. Ce qui n'est pas le cas en l'occurrence pour des partis comme la N-VA et le Vlaams Belang, où les partisans représentent une écrasante majorité. Ce qui frappe dans ces derniers partis, c'est le faible nombre de leurs électeurs qui adoptent une position neutre, indécise ou hésitante face à cette mesure et d'autres de même teneur. Le caractère punissable est plébiscité par 18% de l'électorat de la N-VA et 12% de celui du Vlaams Belang, contre 40% au PS, 39% chez Ecolo et 35% au CD&V et chez Vooruit. Il règne au sein des électorats de la N-VA et du Vlaams Belang un haut degré d'unanimité quant à l'approche à adopter face à la migration illégale. Nombreux sont les membres des électorats des autres partis qui sont divisés voire très divisés sur la manière de gérer au mieux la migration illégale.

La configuration des électorats en matière de régularisation des illégaux qui avaient été expulsés mais n'ont pas quitté le territoire ressemble fort à celle qui se dessine pour le caractère punissable. Parmi ceux qui se prononcent explicitement, la majorité est atteinte au sein de l'Open Vld (50%), de DéFI (52%), du PTB (54%), du MR (67%), de la N-VA (77%) et du Vlaams Belang (77%). Dans plusieurs autres partis, les détracteurs de la régularisation sont nettement plus nombreux que leurs défenseurs : CD&V (44% contre 16%), PS (44% contre 15%), Vooruit (44% contre 20%). Dans deux partis, défenseurs et détracteurs sont un peu plus en équilibre : Les Engagés (41% contre 32%) et le PVDA (39% contre 27%). L'électorat des partis verts totalise plus de répondants favorables que défavorables à la régularisation. 41% des électeurs de Groen rejettent l'idée que les personnes qui sont entrées illégalement dans le pays, ont fait l'objet d'une expulsion mais n'y ont pas donné suite, ne puissent jamais être régularisées ; 20% soutiennent cette proposition. Chez les électeurs d'Ecolo, 34% rejettent l'idée, 32% la soutiennent. Dans ce parti, on observe donc, comme au sein du PVDA et des Engagés, une grande divergence d'opinion sur cette mesure. Mesure qui récolte elle aussi peu d'indécis au sein de la N-VA (16%) et du Vlaams Belang (17%), mais en l'occurrence aussi parmi les électeurs du PTB (19%).

À la question de savoir si les migrants illégaux ont droit à une aide pour se loger et subvenir à leurs besoins, près du double de personnes répondent par la négative (40%) que par l'affirmative (23%). Le profil social ne révèle pas de grandes différences sur ce point, à l'exception partielle de l'âge. Les personnes de moins de 40 ans y sont plus favorables (30%) que celles de plus de 40 (18%). Les différences entre néerlandophones et francophones sont

minimes : 21% des premiers plaident pour une telle mesure, contre 25% des seconds.

La préférence politique fait une fois de plus apparaître les divergences entretemps bien connues. Dans trois électors, les défenseurs sont plus nombreux que les détracteurs : Groen (47% de pour, 11% de contre), Les Engagés (38% de pour, 24% de contre) et Ecolo (36% de pour, 25% de contre). Soulignons que les électors des partis de gauche sont fortement divisés sur cette question. C'est le cas de Vooruit (29% de pour, 29% de contre), du PVDA (30% de pour, 31% de contre) et du PS (30% de pour, 26% de contre). On trouve davantage de détracteurs que de défenseurs dans les électors du CD&V (23% de pour, 28% de contre), du PTB (27% de pour, 39% de contre), DéFI (22% de pour, 42% de contre) et de l'Open Vld (17% de pour, 40% de contre). Dans les électors du MR (50%), de la N-VA (62%) et du Vlaams Belang (62%), une majorité se prononce explicitement contre la proposition.

6.3 que faire des illégaux qui travaillent ?

La position à l'égard des illégaux change assez radicalement dès lors qu'ils travaillent. L'affirmation « Les personnes qui sont entrées illégalement en Belgique mais qui travaillent ici ont autant droit aux services sociaux que les Belges » recueille plus de réactions favorables que défavorables, 35% contre 31%. Un écart plutôt ténu. La population est clairement divisée à ce sujet, ce qui en soi est étonnant au vu du rejet franc de la migration illégale. Aux yeux de nombreuses personnes, le travail fait beaucoup de bien. C'est dans la lignée de la vision positive qu'a la population sur l'attrait de migrants réguliers destiné à lutter contre les pénuries sur le marché du travail.

Dans les électors d'Ecolo (51%) et des Engagés (52%), cette affirmation récolte la majorité. Dans les deux cas, 18% se disent contre.

Dans les électors de six autres partis, il y a plus de partisans de la mesure que de détracteurs. C'est le cas de Groen (49% de pour, 14% de contre), du PS (44% de pour, 22% de contre), du PTB (45% de pour, 28% de contre), du PVDA (39% de pour, 29% de contre), de Vooruit (37% de pour, 24% de contre), du CD&V (34% de pour, 24% de contre) et du MR (37% de pour, 33% de contre).

Parmi les électeurs de l'Open Vld, on dénombre autant de défenseurs que de détracteurs : 33%. Au sein de DéFI et de la N-VA, ce sont les détracteurs qui l'emportent en nombre sur les défenseurs : 35% contre 40% pour DéFI, 26% contre 44% pour la N-VA.

Seul le Vlaams Belang présente une claire majorité – 53% contre 21% – acquise à l'idée que les personnes qui sont entrées illégalement dans le pays mais y travaillent, ne peuvent pas bénéficier des mêmes services sociaux que les Belges.

Le très net changement de position à l'égard des illégaux dès lors qu'ils travaillent se reflète aussi dans la mesure dans laquelle les interrogés sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Une personne qui est entrée illégalement dans le pays, mais qui trouve du travail et garde son emploi au moins un an doit obtenir un permis de séjour permanent ». 37% des habitants de la Belgique souscrivent à cette affirmation, 25% s'y opposent, un large groupe (39%) reste indécis. Les femmes sont plus enclines à accepter la proposition que les hommes. On retrouve les corrélations traditionnelles avec l'âge et la qualification. Plus on avance en âge, moins on s'accorde

avec l'affirmation, avec une inflexion au-delà de 60 ans. Les diplômés du supérieur y souscrivent davantage. L'écart est palpable entre les groupes linguistiques : 31% des néerlandophones soutiennent la proposition, contre 45% des francophones. Le soutien est par ailleurs plus massif de la part des privilégiés et des diplômés du supérieur (40% et 41%) que

des défavorisés et des diplômés du primaire (30% et 31%). Comme souvent, on remarque aussi une différence en fonction de l'origine ethnique : 35% des personnes d'origine belge et 42% des personnes d'origine marocaine ou turque soutiennent la proposition.

tableau 28

« une personne qui est entrée illégalement dans le pays mais trouve un travail et le garde au moins un an doit être régularisée » (parts)

		d'accord	pas d'accord
total		37	25
genre	hommes	34	28
	femmes	40	21
âge	-30 ans	46	14
	31-40 ans	38	23
	41-50 ans	33	30
	51-60 ans	31	32
	+60 ans	37	25
qualification	primaire	31	28
	secondaire	36	25
	supérieur	41	22
langue	néerlandais	31	29
	français	45	20
origine	belge, flamande, wallonne	35	26
	marocaine/turque	42	22
	européenne	47	16
	non européenne	42	24

En comparant les réponses à cette question avec les réactions à l'affirmation suivante « Les personnes qui sont entrées illégalement dans le pays ou qui y séjournent illégalement après avoir été sommées de le quitter ne doivent jamais être régularisées ni obtenir de permis de séjour » (voir tableau 29), nous pouvons mesurer assez précisément l'impact du travail. Pour l'ensemble du groupe, le soutien à la régularisation passe de 18% à 37%, plus d'une multiplication par deux donc. La même tendance s'observe

dans la majorité des catégories distinctes. L'augmentation du soutien grâce au travail se manifeste de façon relativement égale dans toutes les catégories. Tant du point de vue du genre que de l'âge ou de la qualification, on ne discerne guère de différence dans l'augmentation du soutien à la régularisation du fait du travail. L'augmentation du soutien est plus marquée chez les francophones que chez les néerlandophones, chez les plus de 60 ans que dans les catégories d'âge inférieures, et nettement moindre chez les personnes d'origine marocaine et turque que chez les autochtones.

tableau 29

position à l'égard de la régularisation, sans et avec la condition d'un emploi durable, selon les caractéristiques socio-démographiques (parts)

		d'accord régularisation illégaux	d'accord régularisation illégaux si travail	+pp.
total		18	37	19
genre	hommes	15	34	19
	femmes	20	40	20
âge	-30 ans	28	46	18
	31-40 ans	23	38	15
	41-50 ans	17	33	16
	51-60 ans	11	31	20
	+60 ans	12	37	25
qualification	primaire	12	31	19
	secondaire	16	36	20
	supérieur	22	41	19
langue	néerlandais	15	31	16
	français	20	44	24
origine	belge, flamande, wallonne	16	35	19
	marocaine/turque	32	36	4

Dans les électorats, nous observons grosso modo les mêmes divergences respectives que pour la proposition précédente. On retrouve bien sûr dans chaque électorat un soutien systématiquement plus important pour la régularisation des illégaux dès qu'on lui adjoint la condition d'un emploi durable, comme l'illustre le tableau 30.

tableau 30

position à l'égard de la régularisation, avec et sans la condition d'un emploi durable, selon les électorats (parts)

	d'accord régularisation illégaux*	d'accord régularisation illégaux (travail)	+pp.
total	18	37	19
groen	41	54	13
ecolo	34	57	23
les engagés	32	57	25
pvda	27	37	10
ptb	27	48	21
défi	21	38	17
vooruit	20	31	11
cd&v	16	34	18
ps	15	43	28
mr	13	47	34
open vld	11	36	25
n-va	7	23	16
vlaams belang	6	24	18

*ce chiffre est une conversion de la proportion de ceux qui ne sont pas d'accord avec « pas de régularisation pour les personnes qui séjournent illégalement dans le pays »

Le soutien à la régularisation des illégaux double globalement lorsqu'on ajoute la condition d'avoir travaillé au moins un an. Cette augmentation en pp. est la plus forte dans la famille libérale ainsi qu'au sein du PS et des Engagés, et la plus faible au sein de Vooruit et du PVDA.

6.4 comment gérer la migration illégale ?

Nous avons examiné dans quelle mesure la population soutenait cinq mesures qui reviennent régulièrement dans les débats de société. Voir tableau 31.

tableau 31

soutien aux mesures destinées à limiter la migration illégale, selon le groupe linguistique (parts)

	d'accord	pas d'accord	d'accord NL	d'accord FR
les immigrants illégaux qui ne demandent pas l'asile ou dont la demande d'asile a été rejetée doivent être renvoyés dans leur pays d'origine	65	8	73	57
nous devons investir davantage dans la surveillance des frontières extérieures de l'Europe pour que moins de personnes puissent y entrer illégalement	67	10	70	63
les pays doivent être forcés de reprendre les immigrants illégaux et les demandeurs d'asile déboutés originaires de ces pays, qu'ils le veulent ou non	62	11	72	52
nous devons réintroduire d'une manière ou d'une autre les contrôles aux frontières intérieures de l'Union européenne pour pouvoir mieux contrôler l'immigration illégale	56	18	56	56
les personnes qui entrent illégalement en Europe ne peuvent plus demander l'asile et doivent être immédiatement expulsées	46	24	49	41

Pour quatre de ces mesures, il y a une majorité qui s'exprime explicitement pour, et seulement une mince proportion – 8 à 18% – qui se prononce contre. Nous parlons là d'une politique qui consisterait à renvoyer de fait dans leur pays les illégaux qui ne demandent pas l'asile ou dont la demande d'asile a été rejetée, et à forcer les pays à reprendre leurs migrants illégaux ou demandeurs d'asile déboutés, que ces pays le veuillent ou non. Une écrasante majorité souhaite en outre que l'on investisse davantage dans la surveillance des frontières extérieures de l'Europe, en vue de mettre un frein à la migration irrégulière. Il y a même une majorité explicite en faveur de la réintroduction « d'une manière ou d'une autre » des contrôles aux frontières intérieures de l'Europe afin de mieux contrôler la migration illégale. Alors même que cela reviendrait à revoir l'Accord de Schengen, seuls 18% des interrogés se prononcent contre cette mesure. Il s'agit là d'un signe que la situation actuelle suscite des frustrations auprès d'une grande partie de la population.

Les quatre mesures tout juste évoquées sont, dans trois cas sur quatre, sensiblement mieux accueillies par les néerlandophones que par les francophones. À l'exception de la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures, qui récolte une adhésion aussi explicite dans les deux groupes linguistiques. La plus grande réticence des néerlandophones sur ce point précis s'explique peut-être par le fait que la Flandre est une région d'exportation.

Pour le reste, le soutien accordé à ces quatre mesures est toujours plus important dans les tranches d'âge supérieures, et généralement plus marqué chez les hommes que chez les femmes, ou encore parmi les diplômés du primaire et du secondaire que ceux du supérieur. Les plus grandes divergences se manifestent entre les catégories d'âge, les plus jeunes (18 à 30 ans et 31 à 40 ans) étant ceux qui se montrent les moins enthousiastes envers ces mesures. Celle qui consiste à investir davantage dans la surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne, par exemple, remporte l'adhésion explicite de 51% des -30 ans, adhésion qui grimpe jusqu'à 78% parmi les plus de 60 ans.

La cinquième mesure – refus automatique de l'asile à toute personne qui entre illégalement en Europe – est la seule à ne pas recueillir de majorité explicite : elle reçoit le soutien explicite de 46% de la population, et le rejet de 24%. Le soutien explicite à cette mesure est plus massif côté néerlandophone (49%) que francophone (41%). Les hommes (52%) y sont plus favorables que les femmes (40%). Pour ce qui est de l'âge, l'adhésion grimpe de 25% chez les moins de 30 ans à 55% chez les plus de 60 ans. Les diplômés du primaire soutiennent explicitement cette mesure dans 52% des cas ; 38% des diplômés du supérieur font de même. Les écarts se creusent très nettement en fonction de l'origine ethnique. Si les autochtones soutiennent la proposition dans 48% des cas, cette proportion baisse à 40% parmi les répondants d'origine européenne pour chuter à 17% seulement parmi les personnes d'origine marocaine/turque.

Analysons successivement les cinq mesures dans les divers électorats.

La politique de retour effectif récolte une majorité explicite dans tous les électorats, sauf dans celui d'Ecolo, dont 37% se prononce pour et 24% contre. Dans l'électorat de Groen, 50% y est favorable, 18% défavorable. Le soutien explicite à une telle politique est particulièrement important dans les électorats de l'Open Vld (77%), du MR (78%), du Vlaams Belang (85%) et de la N-VA (86%).

La proposition d'investir davantage dans la surveillance des frontières extérieures de l'Europe recueille elle aussi une majorité explicite dans tous les électorats, exception faite d'Ecolo et de Groen, qui affichent pour le premier 49% de pour et 21% de contre, pour le second 42% de pour et 26% de contre. Le soutien explicite est ici à nouveau particulièrement important dans les électorats du MR (79%), de la N-VA (85%) et du Vlaams Belang (87% de pour, 1% de contre). Il est clair que la question de la migration illégale inquiète particulièrement les électorats de la N-VA et du Vlaams Belang. Si l'on assiste en général à une proportion de 25 à 30% d'indécis, la question d'une meilleure surveillance des frontières extérieures de l'Europe, par exemple, ne fait que 12% d'indécis dans les électorats du Vlaams Belang et de la N-VA.

Obliger les pays, de gré ou de force, à reprendre les demandeurs d'asile déboutés et les illégaux, est une proposition qui recueille les faveurs d'une majorité explicite dans tous les électorats, sauf dans celui des Engagés (49% de pour, 17% de contre), du PS (49% de pour, 13% de contre) et d'Ecolo (36% de pour, 22% de contre). Dans ce cas-ci, on obtient bien une majorité chez Groen (53% de pour, 15% de contre). Le soutien à cette mesure est

important au sein du MR (69%), de l'Open Vld (71%) et surtout de la N-VA (81%) et du Vlaams Belang (83%).

La réintroduction des contrôles aux frontières intérieures de l'Europe divise davantage. Cette mesure ne remporte pas de majorité explicite dans les électorats des Engagés (49% contre 19%), du CD&V (46% contre 25%), d'Ecolo (36% contre 34%), de Groen (29% contre 36%), de l'Open Vld (41% contre 30%), du PVDA (44% contre 30%) et de Vooruit (47% contre 24%). Des majorités explicites se prononcent en revanche au sein de DéFI (65% contre 12%), du MR (67% contre 16%), de la N-VA (69% contre 11%), du PTB (66% contre 17%), du PS (58% contre 13%) et du Vlaams Belang (78% contre 4%). Dans tous les électorats, sauf dans celui de Groen, les partisans sont plus nombreux que les détracteurs. La mesure diviserait fortement les électorats d'Ecolo, de l'Open Vld et du PVDA.

La dernière mesure (pas d'asile pour ceux qui entrent illégalement) jouit d'une majorité explicite dans les électorats du MR (52% contre 20%), de la N-VA (65% contre 13%) et du Vlaams Belang (75% contre 6%). Il y a plus de défenseurs que de détracteurs de la mesure dans les électorats du CD&V (42% contre 26%), de DéFI (46% contre 25%), de l'Open Vld (39% contre 28%), du PTB (47% contre 35%), du PS (39% contre 21%) et du PVDA (40% contre 34%). La répartition est quasi équitable dans les électorats des Engagés (33% de pour, 32% de contre) et de Vooruit (33% de pour, 36% de contre). Enfin, on trouve une majorité de contre dans les électorats d'Ecolo (28% de pour, 39% de contre) et de Groen (23% de pour, 49% de contre).

6.5 quelle politique en matière de migration illégale obtient la préférence d'une majeure partie de la population ?

Il y a un grand nombre de mesures qui, malgré le nombre important d'indécis ou de répondants adoptant une position neutre, récoltent malgré tout l'adhésion d'une majorité, parfois même une très large majorité de la population. Et lorsque c'est le cas, les défenseurs sont jusqu'à cinq fois plus nombreux que les détracteurs. Une politique désireuse de répondre aux souhaits de la population trouverait de l'inspiration dans ces mesures.

C'est clairement le cas pour les investissements plus conséquents dans la surveillance des frontières extérieures de l'Europe en vue d'éviter l'entrée illégale de personnes en Europe ; de même que, dans une moindre mesure, pour la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures de l'Europe en vue de limiter les déplacements des illégaux.

C'est également le cas pour l'adoption d'une politique d'expulsion effective, ainsi que d'une politique visant à « forcer » les pays tiers à récupérer leurs ressortissants.

Plusieurs majorités veulent rendre punissable le séjour illégal et ne jamais procéder à la régularisation des personnes qui sont entrées illégalement dans le pays ou qui ont ignoré un ordre d'expulsion.

Certaines mesures ne recueillent pas de majorité, mais néanmoins beaucoup plus d'avis favorables que défavorables. Les répondants sont près de trois fois plus nombreux à se positionner en faveur du placement des personnes en séjour illégal dans des établissements fermés jusqu'à leur expulsion (49% de pour, 18% de contre) ainsi que de la très sévère mesure prévoyant que toute personne entrant illégalement en Europe ne pourra plus demander l'asile (46% de pour, 24% de contre). Cela impliquerait que la demande d'asile se fasse toujours en dehors du territoire ou aux frontières, et que sa recevabilité serait examinée avant que l'intéressé(e) ne soit admis(e) sur le sol d'un des États membres de l'Union européenne.

Pour certaines autres mesures, défenseurs et détracteurs sont plus en équilibre – concrètement, les défenseurs sont moins de deux fois plus nombreux que les détracteurs. C'est le cas de la proposition de régulariser les personnes qui sont entrées illégalement en Europe mais trouvent du travail et gardent leur emploi pendant au moins un an (37% de pour, 24% de contre), de même que pour l'affirmation selon laquelle les personnes qui sont entrées illégalement en Belgique mais qui y travaillent, ont autant droit aux services sociaux que les Belges (35% de pour, 31% de contre).

Enfin, on dénombre près de deux fois plus de détracteurs que de défenseurs de l'idée d'accorder également aux migrants illégaux une aide pour se loger et subvenir à leurs besoins.

Si l'on regarde les mesures qui récoltent une nette majorité, il apparaît que la majeure partie de la population est favorable à une politique plus stricte que celle qui est menée actuellement.



07

conclusions principales

la migration en général

Le jugement global porté sur la migration est plutôt négatif. 60% de la population estime que les migrants coûtent plus qu'ils ne rapportent. À peine 12% réfute cette affirmation. Pour 18% des répondants seulement, l'économie de ce pays se porte mieux du fait de la migration. Et 64% sont d'avis que la qualité de l'enseignement a régressé sous l'effet de la migration.

Les expériences personnelles des répondants sont, elles aussi, plutôt négatives. 58% se sentent moins en sécurité du fait de la migration, 53% se sentent moins chez eux. En moyenne, les répondants faisant état d'expériences négatives sont deux fois plus nombreux que ceux qui témoignent d'expériences positives.

Rien d'étonnant dès lors à ce qu'à peine 27% estiment que la migration a été avantageuse pour le pays au cours des 50 dernières années. 39% s'inscrivent explicitement en faux contre cette affirmation. Un chiffre inférieur à la proportion de gens qui font état d'expériences personnelles négatives en termes de migration. Il n'empêche que globalement aussi, la voix négative l'emporte sur la voix positive.

L'évaluation plutôt négative dont fait l'objet la migration ne signifie pas pour autant qu'il soit question de polarisation. Ni la fermeture complète (15%) ni l'ouverture complète (16%) des frontières n'ont droit à un soutien substantiel. Dans les deux cas, près de la moitié se prononce clairement contre. Le fait que la polarisation ne prédomine pas se reflète aussi dans les proportions de répondants se montrant indécis face à de nombreuses questions sur la migration. Bien que ce dernier

constat puisse également tenir à la sensibilité de la thématique. Cela signifie en tout état de cause qu'il est pertinent de parler de ce thème, d'en débattre et de se concerter sur la question.

Une conclusion importante réside dans la forte cohérence entre l'évaluation globale de la migration, la vision de l'avenir du pays et le regard porté sur l'avenir personnel. Traditionnellement, le regard que l'on porte sur l'avenir du pays est plus pessimiste que la façon dont on envisage son avenir personnel (« le pays va mal mais moi je vais bien »). C'est nettement moins évident à la lumière de cette étude. Ceux qui se montrent pessimistes pour le pays le sont en grande partie aussi pour eux-mêmes. On peut donc actuellement parler d'un pessimisme plus global, qui touche autant la société que le propre individu. Nous observons par ailleurs aussi une forte corrélation avec la vision de la migration. Ceux qui ont une image plus pessimiste du monde (tant sociale que personnelle) portent un regard également plus négatif sur la migration.

Il va de soi que des différences se dessinent selon les caractéristiques socio-démographiques. En termes de genre, les nuances sont plutôt limitées, les femmes voyant la migration d'un œil un peu moins sévère dans de multiples cas. La cohérence est également clairement visible selon l'âge. Les jeunes se montrent quasiment toujours moins négatifs à l'égard de la migration, et dans ce même groupe, on discerne encore une divergence d'opinion de la part des étudiants. Le nombre de négatifs augmente avec l'âge, quoiqu'il redescende parfois au-delà de 60 ans.

La tendance est très nette selon le niveau de formation. Les diplômés de l'enseignement primaire sont presque toujours plus critiques à l'égard de la migration que les diplômés du secondaire, et ces derniers sont à leur tour plus critiques que leurs homologues du supérieur. Même parmi les diplômés du supérieur, des nuances apparaissent encore généralement entre titulaires d'un baccalauréat et d'un master.

Les néerlandophones sont en moyenne légèrement plus négatifs que les francophones. À noter que ces derniers sont dans une plus large mesure favorables à l'ouverture et à la fermeture des frontières, ce qui dénote une plus grande polarisation.

Ce sont néanmoins deux autres variables qui donnent à voir les différences les plus marquées. Il y a tout d'abord l'origine ethnique. Les répondants d'origine belge sont plus critiques que ceux d'origine européenne, d'origine turque/marocaine ou originaires d'un autre pays non européen. Une certaine prudence s'impose ici dans la mesure où l'absence de 60+ ne nous donne pas d'image entièrement représentative de la communauté marocaine/turque.

Nous rencontrons systématiquement ces différences globales pour les diverses formes de migration. Nous n'y reviendrons pas dans ces conclusions principales, sauf à relever des écarts évidents par rapport à la tendance globale.

Il y a enfin la préférence politique. Chaque question, ou presque, fait apparaître d'importantes divergences entre les divers électorats. Les réponses sont donc (parfois fortement) teintées d'idéologie. Globalement, la famille politique des Verts (Groen et Ecolo) est la moins négative ou sévère/la plus positive à l'égard

de la migration. Ces électorats sont parfois aussi très divisés au sein d'un même parti, avec autant de défenseurs que de détracteurs. Ainsi par exemple, 30% de l'électorat d'Ecolo estime que les migrants coûtent plus qu'ils ne rapportent, 29% considère qu'ils rapportent plus qu'ils ne coûtent. L'électorat du Vlaams Belang est, sans surprise, le plus négatif/sévère à l'égard de la migration. Mais cet électorat aussi nous réserve des surprises. Un exemple : si la migration zéro pour une période de dix ans est une proposition électorale bien connue du Vlaams Belang, elle n'est partagée que par 30% de l'électorat de ce parti, et même rejetée par 29%. Épinglons également, au sein des familles politiques, le jugement fréquemment moins négatif des partis néerlandophones. Une différence qui s'explique par l'absence de partis très critiques envers la migration dans la partie francophone du pays ; les électeurs plus critiques à l'égard de la migration y sont davantage disséminés dans les autres partis. L'électorat de la N-VA est, pour certains aspects, aussi négatif que celui du Vlaams Belang, mais s'en écarte fortement pour d'autres. Ainsi, le rejet de l'ouverture des frontières y est aussi important que celui exprimé par l'électorat du Vlaams Belang, mais les partisans de la fermeture des frontières y sont beaucoup moins nombreux. L'électorat de la N-VA se situe souvent dans les parages de celui du MR, et parfois même du PTB et du PS.

la migration régulière

La perception de la migration en général est plutôt négative. La question est à présent de savoir si nous pouvons généraliser ce constat à différentes formes de migration. Nous distinguons successivement plusieurs formes de migration régulière (travail, regroupement familial, études), l'asile et la migration illégale.

travail

Il est plus que clair que la migration motivée par le travail bénéficie d'un consensus nettement plus positif. Lorsque les migrants travaillent, contribuent à la société et sollicitent moins la sécurité sociale ou l'aide sociale, les ressentiments ou inquiétudes s'estompent fortement. La migration en réponse à une pénurie sur le marché du travail reçoit l'approbation de 60% des répondants. Seuls 12% n'y sont pas favorables, à peu près le pourcentage qui plaide pour la fermeture des frontières (15%). Les défenseurs sont cinq fois plus nombreux que les détracteurs.

Il est intéressant de constater que les différences entre catégories s'éloignent dans certains cas du schéma décrit plus haut. Si les femmes ont une perception globalement moins négative de la migration, ce sont à présent les hommes qui sont un peu plus enclins à accepter la migration motivée par le travail. On ne retrouve pas non plus les différences traditionnelles selon l'âge. L'écart entre les diplômés du primaire et du supérieur, lui, demeure : 68% sont pour parmi les diplômés du supérieur, à peine 50% chez les diplômés du primaire, mais même dans cette dernière catégorie, les défenseurs restent trois fois plus nombreux que les détracteurs.

Alors que la famille politique des Verts est généralement la moins négative ou la plus positive à l'égard de la migration, ce n'est pas le cas pour la migration motivée par le travail. Le plus grand soutien accordé à ce type de migration émane des partis libéraux (Open Vld et MR) et chrétiens (CD&V et Les Engagés), où près de trois sur quatre sont pour, suivis de justesse par l'électorat de la N-VA (69%). L'écart avec le Vlaams Belang est important sur ce point. Mais même au sein de ce parti critique à l'égard de la migration, et le seul à proposer la migration zéro

dans son programme, un peu plus de la moitié sont en faveur de la migration pour raisons professionnelles (51%). Le Vlaams Belang ne diffère guère sur ce point du PS et du PVDA, qui comptent respectivement 54 et 51% de pour. Comparés aux familles politiques libérales et chrétiennes et à la N-VA, les électors de gauche sont en moyenne un peu moins enthousiastes face à la migration professionnelle.

Compte tenu de la perception positive de la population sur ce point, l'on pourrait se poser la question de savoir si la réglementation actuelle en matière de migration professionnelle ne devrait pas être élargie ou assouplie. Cela mériterait assurément une discussion de fond, mais ce n'est pas si certain. L'attitude positive de la population pourrait justement découler de la législation plutôt restrictive. Mais il y a assurément des arguments qui plaident en faveur d'une augmentation de la part de la migration professionnelle dans le flux global de migration. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect.

regroupement familial

Au-delà de la migration motivée par le travail, le principe du regroupement familial bénéficie également d'un large consensus. Seuls 16% réfutent cette position. Un chiffre qui correspond à celui des répondants favorables à la fermeture des frontières aux migrants. Pour le plus grand nombre, et de loin, le regroupement familial devrait toutefois être soumis à certaines conditions (parfois relativement sévères) (72%). De sérieuses majorités plaident en faveur d'une intégration obligatoire et d'une meilleure connaissance de la langue. Les migrants doivent en outre avoir travaillé au moins quatre ans avant de pouvoir faire venir des membres de leur famille.

études

Au vu de la perception plutôt positive de la migration dans le cadre du travail, l'on pourrait s'attendre à ce que la migration pour cause d'études bénéficie d'un consensus similaire. Ce n'est pas tout à fait le cas. La part des défenseurs (31%) est légèrement supérieure à celle des détracteurs (25%). Il faut croire que le lien avec le travail n'est pas établi de façon univoque.

l'asile

Comparé à la migration destinée à travailler, l'asile jouit d'un moins large consentement. L'ampleur précise du consensus dépend de la question formulée. Le score le plus positif est obtenu à la proposition « Toute personne qui demande l'asile en Belgique et y a droit doit pouvoir rester ici et être protégée ». La moitié des répondants est (tout à fait) d'accord, seuls 17% ne sont pas d'accord. Ces résultats ne dévient pas très fort (9 pp.) de ceux qui concernent la migration professionnelle (60% d'accord, 12% pas d'accord). Ce qui témoigne d'un consensus toujours relativement appréciable.

Le tableau change, dans le sens négatif, lorsqu'on oriente la question vers la capacité d'accueil des demandeurs d'asile. Si 51% des répondants sont d'avis que toute personne qui a droit à l'asile en Belgique doit pouvoir y rester et être protégée, la proportion qui estime qu'il ne peut y avoir de plafond en matière de demandeurs d'asile reconnus n'est plus que de 23%, soit moins de la moitié. Cette question révèle en outre que 21% ne veulent reconnaître aucun demandeur d'asile, un pourcentage légèrement supérieur à celui des

répondants en faveur d'un stop pur et simple à la migration (15%). La question a été scindée en demandeurs d'asile européens et non européens. Il en ressort en effet une divergence de point de vue – non pas parmi ceux qui refusent tout plafond (ces proportions varient à peine) – mais bien parmi ceux qui rejettent tout demandeur d'asile. Pour les demandeurs d'asile européens, la part est de 14%, pour les demandeurs d'asile non européens, elle s'élève à 21%. Une différence certes claire, sans être énorme pour autant. « L'Europe d'abord » ne semble jouer que modérément.

Le droit global à l'asile est souscrit par tous les électeurs de partis politiques, à un seul près. L'unique exception est l'électorat du Vlaams Belang, dont à peine 29% estime que les demandeurs d'asile qui sont présents en Belgique et y ont droit doivent également être protégés, et 36% qui refuse cette idée. La différence avec la N-VA est à nouveau importante avec 49% de défenseurs et 23% de détracteurs. Globalement, la famille politique des Verts est la plus favorable à l'asile (Groen 71%, Ecolo 62%). Comme chez les Verts d'ailleurs, on observe dans les familles libérale, socio-démocrate et d'extrême gauche que les partis néerlandophones se prononcent davantage en faveur de l'asile (Vooruit 64% contre PS 56%, Open Vld 60% contre MR 54% et PVDA 57% contre PTB 52%).

De même, la famille politique des Verts se montre la plus favorable à l'asile sur la question de la capacité d'accueil des demandeurs d'asile. C'est aussi la seule famille à ne pas faire de distinction entre les réfugiés européens et non européens. Comme nous l'avons déjà

mentionné, la différence est de toute façon globalement assez limitée. Seuls deux partis se démarquent relativement de la moyenne. Du côté du Vlaams Belang, 53% estiment qu'on ne peut accorder l'asile aux non-Européens. Pour les Européens, cette position chute à 39%. Côté N-VA, les résultats sont respectivement de 27 et 12%. Soit une baisse d'environ 15 pp. dans les deux cas, nettement supérieure à la baisse moyenne de 7 pp.

Bien que l'opinion publique à l'égard de l'asile soit plus négative/plus sévère que vis-à-vis de la migration professionnelle, divers résultats suggèrent que le principe de base de l'asile – « accorder la protection aux personnes qui, pour toutes sortes de motifs illégitimes, sont persécutées dans leur pays » – n'est pas fondamentalement remis en question. Il s'agit plutôt d'autres aspects. Ainsi, 55% sont d'avis que la procédure d'asile est utilisée abusivement par des personnes qui n'y sont pas éligibles. Seuls 12% ne sont pas de cet avis. Une même proportion de 55% estime que le caractère temporaire de l'asile devrait être renforcé. Et à nouveau, 12% seulement ne partagent pas cet avis. La protection s'applique jusqu'à ce que la situation soit rétablie dans le pays d'origine. 61% estiment que les pays qui ne veulent pas reprendre leurs demandeurs d'asile devraient être sanctionnés. Et 43% pensent que l'asile devrait être aboli parce que l'expulsion des demandeurs d'asile dont la demande n'a pas été acceptée, échoue. Ce n'est pas tant l'asile en tant que droit de base et de principe moral qui est remis en cause, mais bien l'usage concret qui en est fait, ainsi que le constat que l'asile est un canal d'entrée effectif vers l'illégalité.

la migration illégale

Une partie de la perception moins positive de l'asile tient dans le fait que celui-ci constitue souvent une porte d'accès à l'illégalité. Il n'est donc pas étonnant que la perception de la migration illégale soit négative. L'ouverture des frontières, c.-à-d. une situation dans laquelle la migration illégale n'existe pas, n'est soutenue que par 16% des répondants. La position globale est relativement claire. Pour 56%, le séjour illégal dans le pays est punissable. Seuls 15% ne partagent pas cet avis. Pour 52%, les personnes qui sont entrées illégalement dans le pays ne doivent jamais être régularisées ; seuls 18% rejettent cette idée. Pour 49%, les illégaux doivent être gardés en centre fermé avant d'être expulsés.

Les femmes, les jeunes, les haut diplômés et les francophones se montrent en général moins sévères à l'égard des migrants illégaux.

Les différences entre électorats sont une fois de plus appréciables. L'idée de rendre punissable le séjour illégal recueille une majorité de « pour » dans six partis : le PTB (50%), le CD&V (54%), l'Open Vld (57%), le MR (66%), la N-VA (78%) et le Vlaams Belang (85%). Remarquez la grande variété du spectre idéologique ! Parmi les autres partis, il n'y a pas de majorité mais les défenseurs sont bien plus nombreux que les détracteurs : Les Engagés (44% de pour, 24% de contre), DéFI (46% de pour, 21% de contre), PS (46% de pour, 14% de contre), PVDA (42% de pour, 28% de contre), Vooruit (48% de pour, 17% de contre). Seuls deux partis sont un peu plus en équilibre entre défenseurs et détracteurs : Groen (38% de pour, 29% de contre) et Ecolo (30% de pour, 31% de contre).

La configuration des électorats pour ce qui est de la régularisation des illégaux qui avaient été expulsés, ressemble fort à celle qui se dessine pour le caractère punissable.

Constat particulièrement frappant : le fait d'occuper un emploi joue positivement, même en matière de migration illégale, sur l'opinion publique. Les illégaux qui travaillent depuis un an devraient, selon 37%, se voir octroyer un permis de séjour. Seuls 25% des répondants sont contre l'idée. Un large groupe reste indécis. En comparant ces résultats avec une autre question sur la régularisation, nous pouvons déterminer avec précision l'effet net du travail. Globalement, le soutien à la régularisation passe de 18% à 37%, plus du double. L'augmentation du soutien du fait du travail se manifeste de façon relativement équitable dans toutes les catégories. Que ce soit en termes de genre, d'âge ou de qualification, on n'observe que peu de différences dans l'augmentation du soutien du fait de l'exercice d'un travail. Les différences se creusent légèrement selon la langue et l'origine ethnique.

Quelle politique souhaite-t-on pour faire reculer la migration illégale ? Quatre mesures proposées récoltent une majorité explicite et une faible proportion seulement – 8 à 18% – d'avis défavorables. Il s'agit en l'occurrence d'une politique qui consisterait à renvoyer de fait dans leur pays les illégaux qui ne demandent pas l'asile ou les demandeurs d'asile dont la demande a été refusée (65% de pour) et qui forcerait les pays à reprendre leurs illégaux et leurs demandeurs d'asile déboutés (62% de pour), que ces pays le veuillent ou non. Une écrasante majorité souhaite par ailleurs que l'on investisse davantage dans la surveillance

des frontières extérieures de l'Europe (67%) en vue de mettre un frein à la migration irrégulière. On note même une majorité explicite en faveur de la réintroduction « d'une manière ou d'une autre » des contrôles aux frontières intérieures de l'Europe afin de mieux contrôler la migration illégale (56%). Alors que cela reviendrait à revoir l'Accord de Schengen, seuls 18% des interrogés se prononcent à l'encontre de cette mesure. Un signal clair que la situation actuelle génère des frustrations auprès d'une large partie de la population.

Le soutien aux quatre mesures précitées est, dans trois cas sur quatre, sensiblement supérieur parmi les néerlandophones que les francophones, à l'exception de la réintroduction des contrôles aux frontières intérieures, qui récolte autant de faveurs dans les deux groupes linguistiques. La plus grande réticence des néerlandophones sur ce point tient probablement au fait que la Flandre est une région d'exportation.

conclusion

L'évaluation plutôt négative de la migration en général est étroitement liée à la vision négative de l'asile et de la migration illégale. Une partie de la vision négative de l'asile s'explique par sa forte interconnexion avec la migration illégale. Dans bien des cas, les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne quittent pas le pays et basculent dans l'illégalité. Un autre point délicat de l'asile est, pour une majorité des répondants, l'abus dont il fait l'objet. Les défenseurs de cet usage abusif indiquent que les intéressés n'ont guère d'autre choix car il n'y a pas d'autres canaux disponibles. Selon eux, la pression autour de l'asile retomberait si l'on

ouvrirait d'autres canaux. Ce n'est pas si certain que cela. Il est par exemple fort possible que ceux qui tenteraient d'abord leurs chances via les nouveaux canaux et se verraient déboutés, recourraient quand même à la procédure d'asile.

Il n'y a pas vraiment de signaux indiquant que le principe de base de l'asile serait fondamentalement remis en question par une majorité de la population. Seul un répondant sur cinq souhaite l'arrêt pur et simple de l'asile. Mais ce consensus est fragile. Les répondants opèrent cependant bel et bien une distinction entre plusieurs formes de migration. La migration qui a lieu dans le cadre du travail, par exemple, bénéficie d'un large soutien. Seul un groupe restreint favorable à une interdiction totale de la migration, quelque 15%, s'y oppose.

La migration suscite des opinions différentes et des visions diverses, même au sein des électorats de partis politiques. Les visions extrêmes sont minoritaires. La polarisation ne domine pas encore. Il n'en reste pas moins qu'une majorité relativement claire souhaiterait une approche plus ferme de la migration illégale, du regroupement familial, mais aussi de l'asile. Une autre piste possible pour une future politique pourrait consister à conclure avec certains pays un accord autorisant un contingent de ce pays à se présenter comme candidat à la migration. C'est cependant à la Belgique qu'il reviendrait de sélectionner parmi ce groupe les migrants qu'elle autorise à entrer. L'option la plus évidente serait de faire reposer ce choix essentiellement sur les chances d'intégration sur le marché du travail. En échange, le pays devrait s'engager à lutter contre la migration illégale au départ de son pays et à reprendre ses ressortissants déboutés.

Indépendamment de cette piste, il est clair qu'un autre point faible de l'asile réside dans le faible flux de transition vers l'emploi. Ce flux n'est pas seulement très lent. Même après de longues années, ils ne sont au final jamais plus de 50% à occuper un emploi. (Lens, 2022) Connaissant cette donnée, il reste étrange de voir des activistes continuer à qualifier de positifs les flux migratoires comme solution possible en cas de pénurie sur le marché du travail. Cette étude révèle en effet que la population soutient cette thèse. Or, celle-ci sait pertinemment qu'elle ne fonctionne pas pour un large groupe de demandeurs d'asile. Ces types de plaidoyers, aussi bien intentionnés soient-ils, produisent donc sans doute le résultat inverse. La politique n'a guère d'autre choix que d'intensifier et d'affiner ses efforts pour accompagner les demandeurs d'asile reconnus vers l'emploi. La même analyse peut être faite pour la migration pour cause de regroupement familial. Cette forme de migration non plus n'affiche pas de bons résultats en termes d'intégration sur le marché du travail. La moitié tout au plus travaille au bout d'un certain temps. Pour ce canal aussi, il conviendrait de réfléchir à la manière de renforcer le lien avec le travail. Car cette étude l'a résolument démontré. Le travail résout de multiples problèmes en matière de migration.

À la différence des autres études habituellement réalisées par Randstad Research, les électorats des partis politiques constituaient ici une importante variable. Généralement, cette variable était d'ailleurs celle qui affichait la plus grande diversité de points de vue sur la migration. Cette étude offre aux différents partis politiques l'opportunité d'affiner et d'explicitier davantage encore leur programme en matière de migration. Elle a assurément démontré que la plupart des partis avaient encore quelques points nébuleux à éclaircir à ce sujet.



bibliographie

Baeyens, A., et al, (2020) The economic impact of immigration in Belgium, National Bank of Belgium, Economic Review, November 2020

Bossuyt, M., (2022) Tussen demagogie en hypocrisie.
Herinneringen van de eerste vluchtelingencommissaris, Ertzberg

Bruers, S., (2021) De economie en ethiek van vrije migratie, Academia Press

Dekker, P., et al, (2013) Burgerschapsperspectieven 2013/3, Sociaal Cultureel Planbureau

Elchardus, M., (2015) Voorbij het narratief van neergang, Lannoo Campus

Commission européenne, (2021) Les immigrants dans la société européenne – Chiffres globaux, Statistiques sur la migration vers l'Europe, Bruxelles

Ipsos, (2022) Global attitudes towards refugees

McKinsey, (1997) La Guerre des Talents

Myria, (2022) La migration en chiffres et en droits, population étrangère et mouvements migratoires

Randstad Research, (2021) Finding work

Schnabel, P., (2018) Met mij gaat het goed, met ons gaat het slecht. Het gevoel van Nederland, Prometheus

Statbel, (2022) Migrations internationales totales, Belges et étrangers, 1948-2021

Verhue, D., et al, (2020) Tweede Meting, Ministerie van Justitie en Veiligheid, Den Haag

10-2022

